

PORTRAIT ENVIRONNEMENT DU TERRITOIRE

Communauté de communes du Bocage Mayennais (53) | 2019



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : CPIE Mayenne - Bas-Maine
Pour l'Union régionale des CPIE des Pays de la Loire
Rémi BOUTELOUP
Avril 2020



Les partenaires et fournisseurs de données

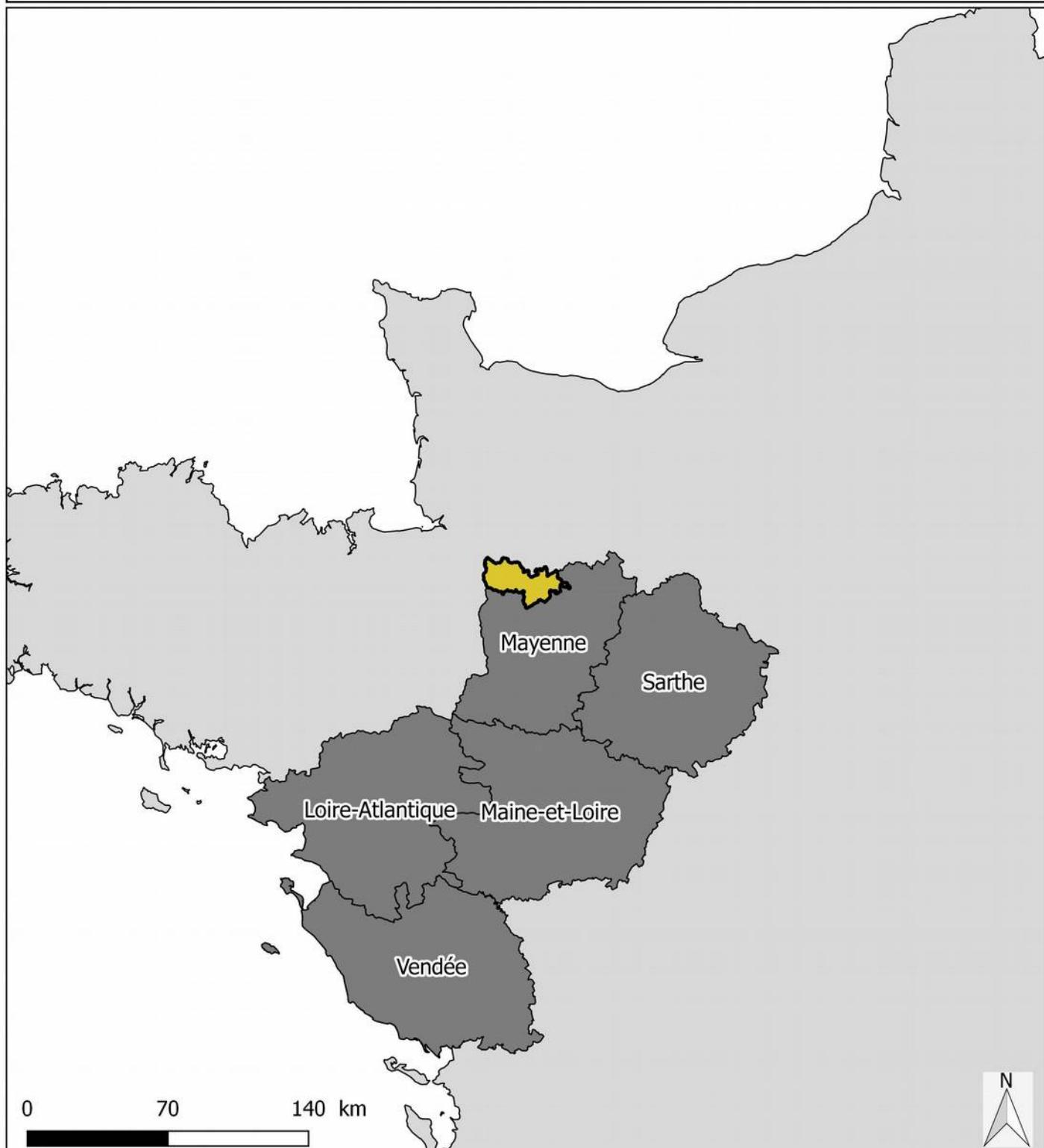


Sommaire

Géographie administrative du territoire	2
Localisation de la communauté de communes en Pays de la Loire.....	2
Les communes qui composent la communauté de communes.....	4
Géographie physique du territoire	6
Le relief et les zones de pente.....	6
La géologie.....	8
Les unités paysagères ligériennes.....	10
Milieux naturels	12
Les cours d'eau.....	12
Les zones humides.....	14
Les étangs.....	16
Les mares.....	18
Les boisements.....	20
Les haies.....	22
Aménagement du territoire	24
L'occupation du sol – Corine Land Cover.....	24
Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) de 2017.....	26
La pollution lumineuse	28
Biodiversité	30
Les plantes à fleurs et fougères – pression d'observation.....	30
Les plantes patrimoniales recensées.....	32
Les plantes messicoles recensées.....	34
Les plantes oligotrophiles recensées.....	36
Les plantes invasives recensées.....	38
La faune vertébrée.....	40
Les oiseaux.....	42
Les mammifères.....	44
Les amphibiens.....	46
Les reptiles.....	48
La faune invertébrée – pression de prospection.....	50
La faune invertébrée – nombre d'espèces.....	52
La faune invertébrée – observations remarquables et potentialités.....	54
Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE).....	56
Zonage nature	58
Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique.....	58
Les Espaces Naturels Sensibles.....	60
Les sites Natura 2000.....	62
Synthèse	64

Géographie administrative du territoire

Localisation de la communauté de communes en Pays de la Loire



- Région Pays de la Loire
- Communauté de communes



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2019
Source : © BD Topo - 2010

La communauté de communes du Bocage Mayennais

La communauté de communes du Bocage Mayennais se situe dans la région des Pays de la Loire, à l'extrême nord-ouest du département de la Mayenne.

La communauté de communes du Bocage Mayennais a été créée en 1979 sous forme d'un syndicat intercommunal. C'est en 1994 que le syndicat se transforme en Communauté de Communes.

L'essentiel

Région des Pays de la Loire | Département de la Mayenne | Communauté de communes du Bocage Mayennais



Géographie administrative du territoire

Les communes



0 6 12 km



Limites

- Communes
- Communauté de communes
- Zones urbaines
- Routes principales



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2019
Sources : © BD Topo - 2014 ; Corine Land Cover - 2012

Géographie administrative du territoire

La communauté de communes du Bocage Mayennais

D'une superficie de 529 km², la communauté de communes du Bocage Mayennais regroupe 27 communes en 2019.

Les deux villes principales du territoire sont Ambrières-les-Vallées et Gorron dont la population des deux villes réunies atteint presque 30 % de la population de la communauté de communes.

La communauté de communes du Bocage Mayennais compte 19 317 habitants (source : INSEE 2015), soit 36,5 habitants / km² en moyenne.

L'essentiel

529 km² | 27 communes en 2019 | 19 317 habitants (en 2015) | 36,5 habitants / km²

Superficie, population et densité par communes

(Source : INSEE 2015)

Classement par ordre d'importance :

1

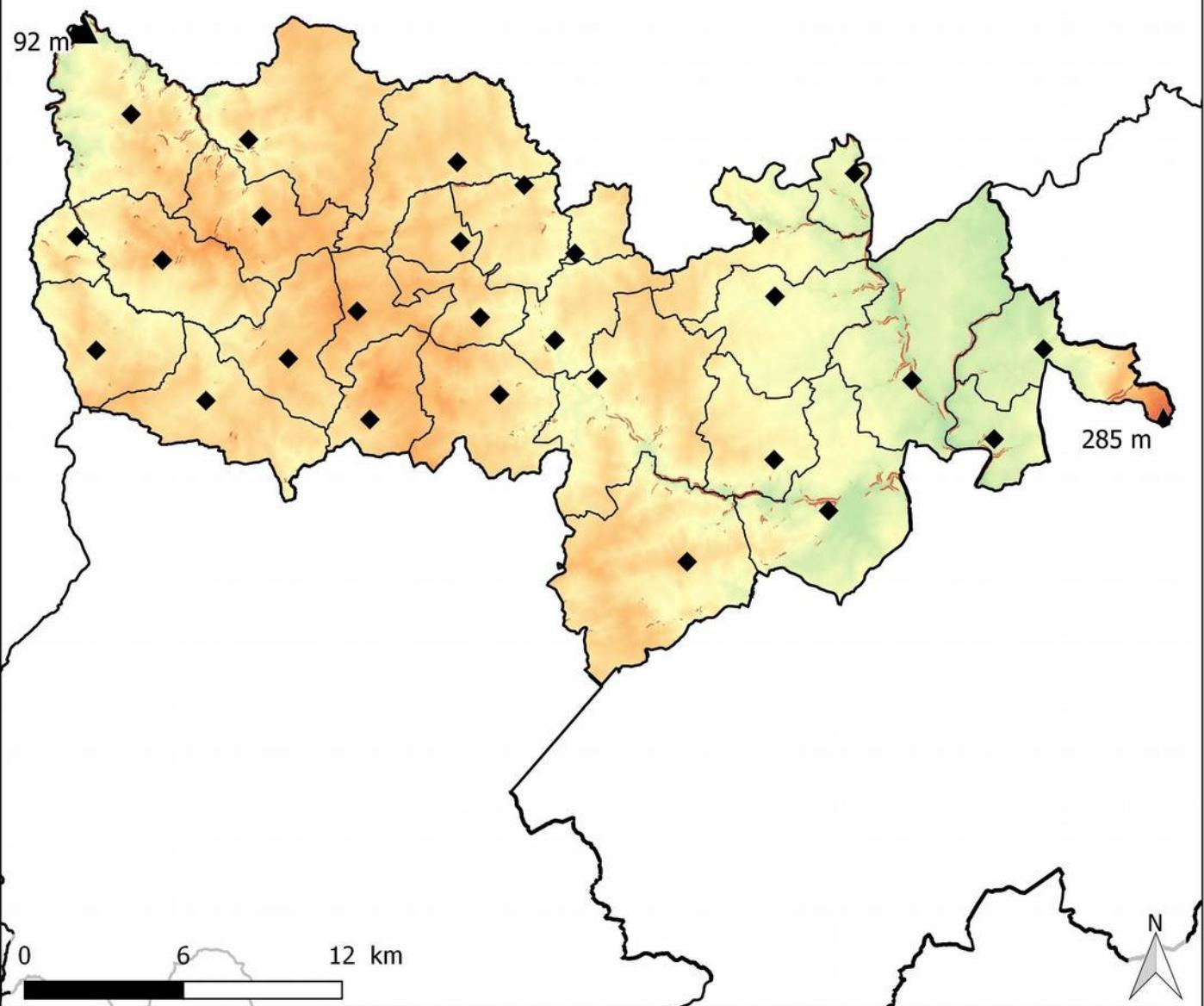
2

3

Commune	Superficie (ha)	Habitants	Densité (habitants/km ²)
Ambrières-les-Vallées	3843	2798	72,8
Brecé	3533	822	23,3
Carelles	1305	263	20,2
Chantrigné	1867	602	32,2
Châtillon-sur-Colmont	4004	1041	26,0
Colombiers-du-Plessis	2146	475	22,1
Couesmes-Vaucé	1913	376	19,7
Désertines	2605	502	19,3
Fougerolles-du-Plessis	3382	1250	37,0
Gorron	1483	2623	176,9
Hercé	1027	309	30,1
La Dorée	1800	292	16,2
Landivy	2906	1151	39,6
Le Pas	2202	541	24,6
Lesbois	597	194	32,5
Levaré	1174	318	27,1
Montaudin	2190	903	41,2
Oisneau	3085	1178	38,2
Pontmain	591	871	147,4
Saint-Aubin-Fosse-Louvain	1452	220	15,2
Saint-Berthevin-la-Tannière	1778	346	19,5
Saint-Ellier-du-Maine	1796	537	29,9
Saint-Loup-du-Gast	997	361	36,2
Saint-Mars-sur-Colmont	1672	469	28,1
Saint-Mars-sur-la-Futaie	2239	568	25,4
Soucé	665	166	25,0
Vieuvy	731	141	19,3
CC du Bocage Mayennais	52983	19317	36,5

Géographie physique du territoire

Le relief et les zones de pente



Altitude (en mètres)	
19 - 80	
81 - 160	
161 - 240	
241 - 320	
321 - 416	
Zones de pentes > 20%	

Limites	
Communes	
Communautés de communes	
Centres bourgs	
Valeurs extrêmes	



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2019
Source : BD Alti - 2011

Le relief intercommunal

L'altitude varie de 92 mètres, sur l'Airon à Landivy, à 285 mètres à Chantrigné.

Le territoire de la communauté de communes est caractérisé sur la moitié ouest par un relief de petits promontoires et de vallées incisées. Sur l'est du territoire, le relief est marqué par la vallée encaissée de la Mayenne.

Les altitudes de la communauté de communes du Bocage Mayennais varient ainsi :

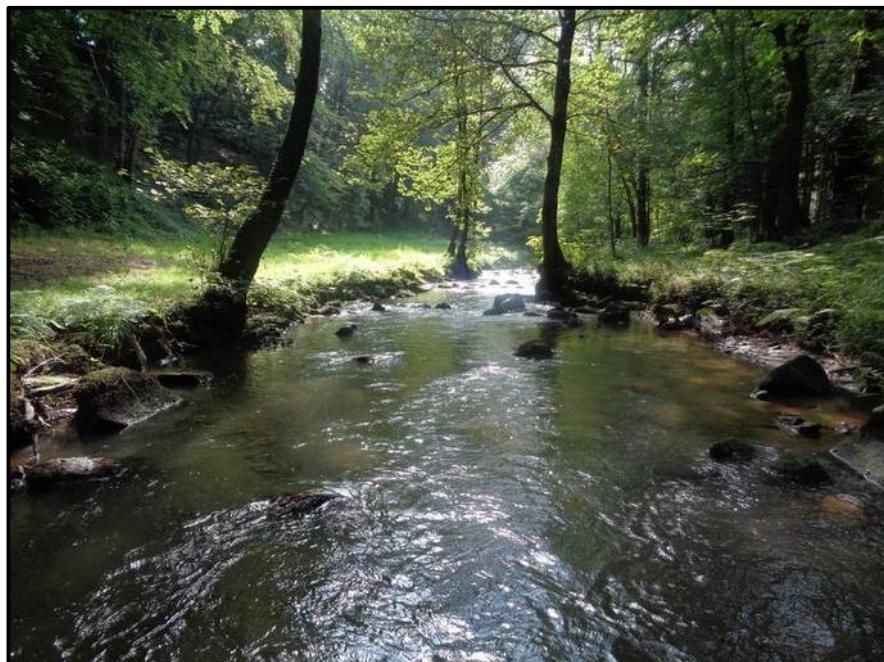
- < 100 mètres : 15 109 ha (19 % du territoire)
- 100 – 200 mètres : 46 841 ha (59 % du territoire)
- > 200 mètres : 16 965 ha (22 % du territoire)

Concernant les zones de pentes, la communauté de communes du Bocage Mayennais possède 1586 hectares de zones en pentes supérieures à 20 %. Cela représente 2 % de la surface de la communauté de communes. Ces fortes pentes sont présentes essentiellement le long des cours d'eau principaux. A noter également une zone de pente située à Saint-Aubin-Fosse-Louvain.

L'essentiel

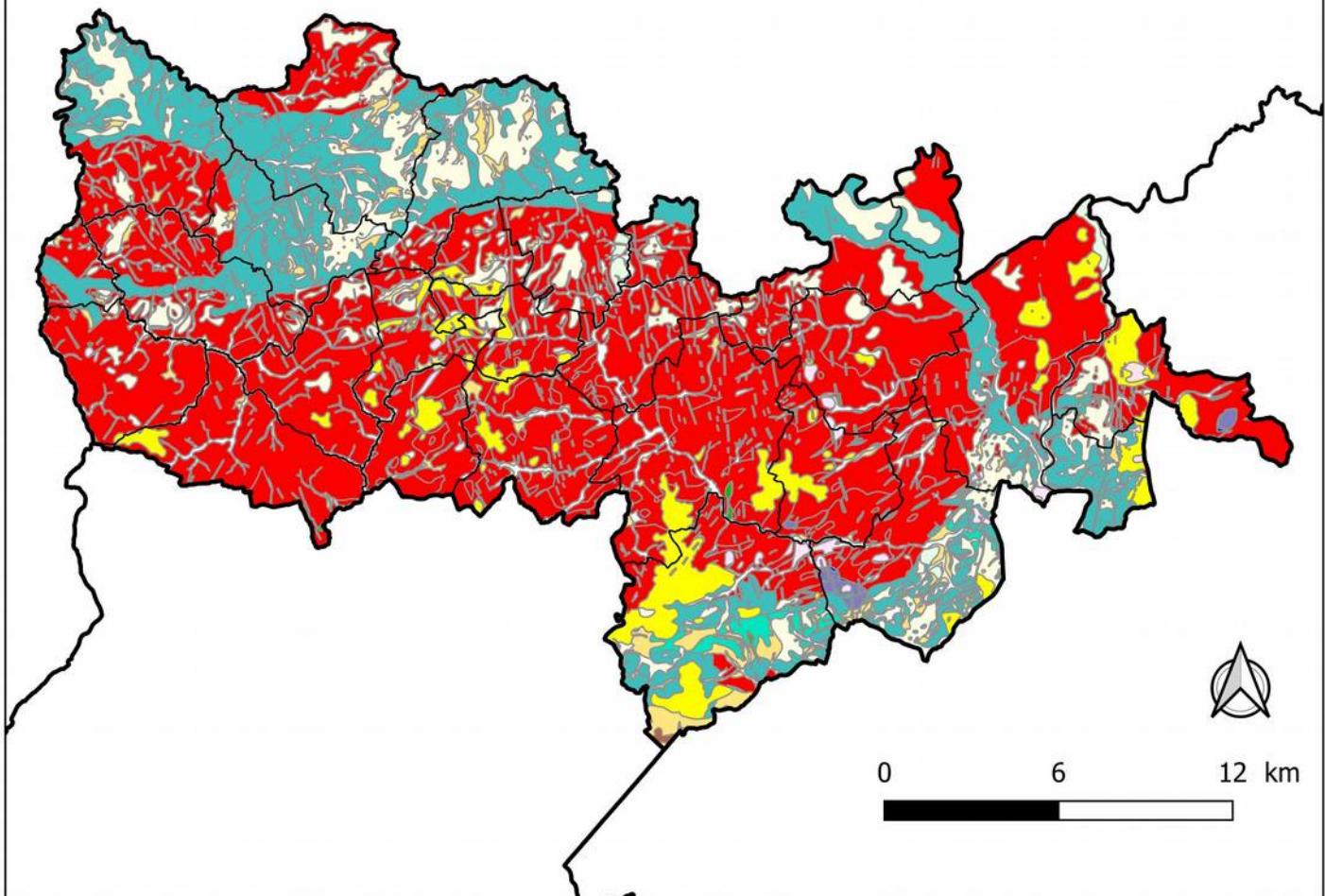
Point le plus bas 92 m, Landivy. | Point culminant 285 m, Chantrigné | 2 % du territoire en zones de pentes > 20 %.

Les zones de pentes sont mises en évidence car elles sont souvent composées de milieux secs favorables à la biodiversité et où la gestion mécanique est souvent absente.



Géographie physique du territoire

La géologie



Légende

- Alluvions fluviatiles périglaciaires
- Altérites des formations briovériennes indifférenciées
- Colluvions de versants indifférenciées : limons argilo-sableux ou sablo-argileux à débris lithiques
- Dacite
- Dépôts anthropiques - Alluvions récentes - Accumulations ferromanganiques
- Diorite à grain fin à moyen
- Diorite quartzique à grain fin à moyen
- Dolérites, microgabbros, en filons
- Granodiorites cadomien
- Grès armoricain
- Grès silicifiés, silcrêtes, sables, graviers, galets, Grès à Sabalites
- Leucogranites
- Loess non carbonatés ou décalcifiés, limons des plateaux
- Pegmatites, aplites
- Sables, graviers et galets roulés
- Grès et grauwackes (b2) métamorphisés dans le domaine des "Schistes tachetés"
- Siltites et argilites (b2) métamorphisées dans le domaine des "Schistes tachetés"
- Siltites, argilites, grès, grauwackes et conglomérats

Limites

- Communes
- Communauté de Communes



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2019
Source : © BRGM - 2005

La géologie du territoire

La géologie de la communauté de communes du Bocage Mayennais est constituée majoritairement de roches granitiques appelées Granodiorites cadomienennes. Ce sont des roches plutoniques, ce qui signifie qu'elles sont formées par un refroidissement lent du magma. On les rencontre dans les massifs montagneux jeunes ou anciens. La présence de ces granites sur le territoire est liée au massif armoricain et représente 52 % du territoire.

Les roches sédimentaires constituent le second type de roche présent sur le territoire représentant 44 % du territoire. Les roches sédimentaires sont formées en surface. Elles sont issues de l'accumulation de matériaux divers (morceaux de roche, fragments minéraux...). Les roches sédimentaires présentes sur le territoire sont essentiellement détritiques, c'est-à-dire qu'elles sont issues de l'érosion. On retrouve principalement des siltites, argiles, grès et sables.

L'essentiel

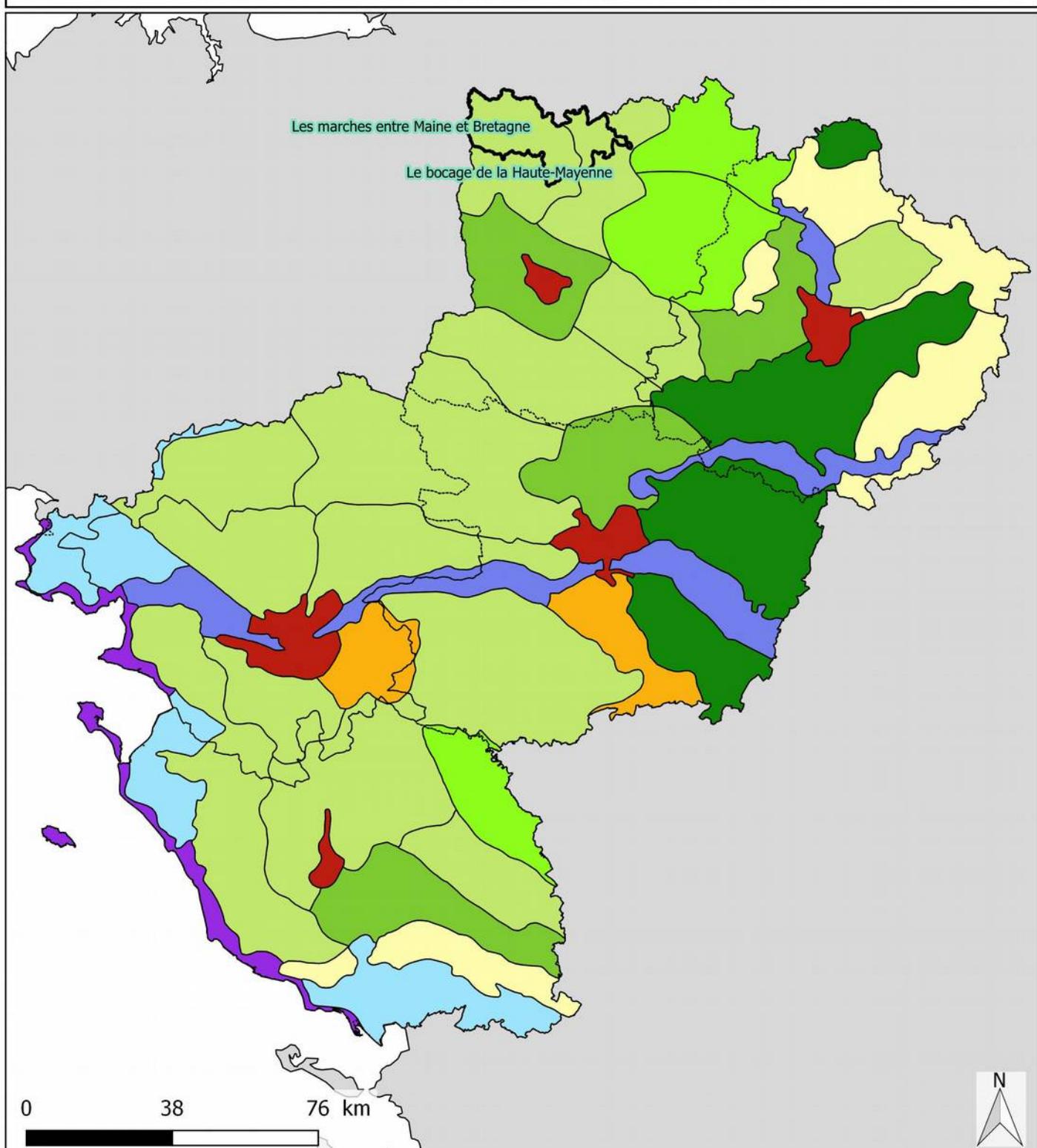
Roches granitiques (52 % du territoire) | Roches sédimentaires (44 % du territoire) : argiles, sables, grès...

La géologie du territoire permet de comprendre les types d'occupation des sols qui influencent la biodiversité du territoire.



Géographie physique du territoire

Les unités paysagères ligériennes



Familles d'unités paysagères des Pays de la Loire

█ Paysages d'alternances entre forêts et cultures	█ Paysages ligériens et de grandes vallées
█ Paysages de campagne ouverte	█ Paysages littoraux urbains
█ Paysages de marais	█ Paysages montueux
█ Paysages de plateaux bocagers mixtes	█ Paysages urbains
█ Paysages de vallons bocagers	█ Paysages viticoles



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

 Communauté de communes Limites départementales

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2019
Source : © BD Topo - 2010 ; DREAL Pays de la Loire - 2015

Géographie physique du territoire

Les unités paysagères ligériennes

Le paysage de la région des Pays de la Loire est décomposé en 50 unités paysagères nommées localement et classées en 10 familles principales.

La communauté de communes du Bocage Mayennais s'étend sur 2 unités paysagères de la famille des paysages de vallons bocagers :

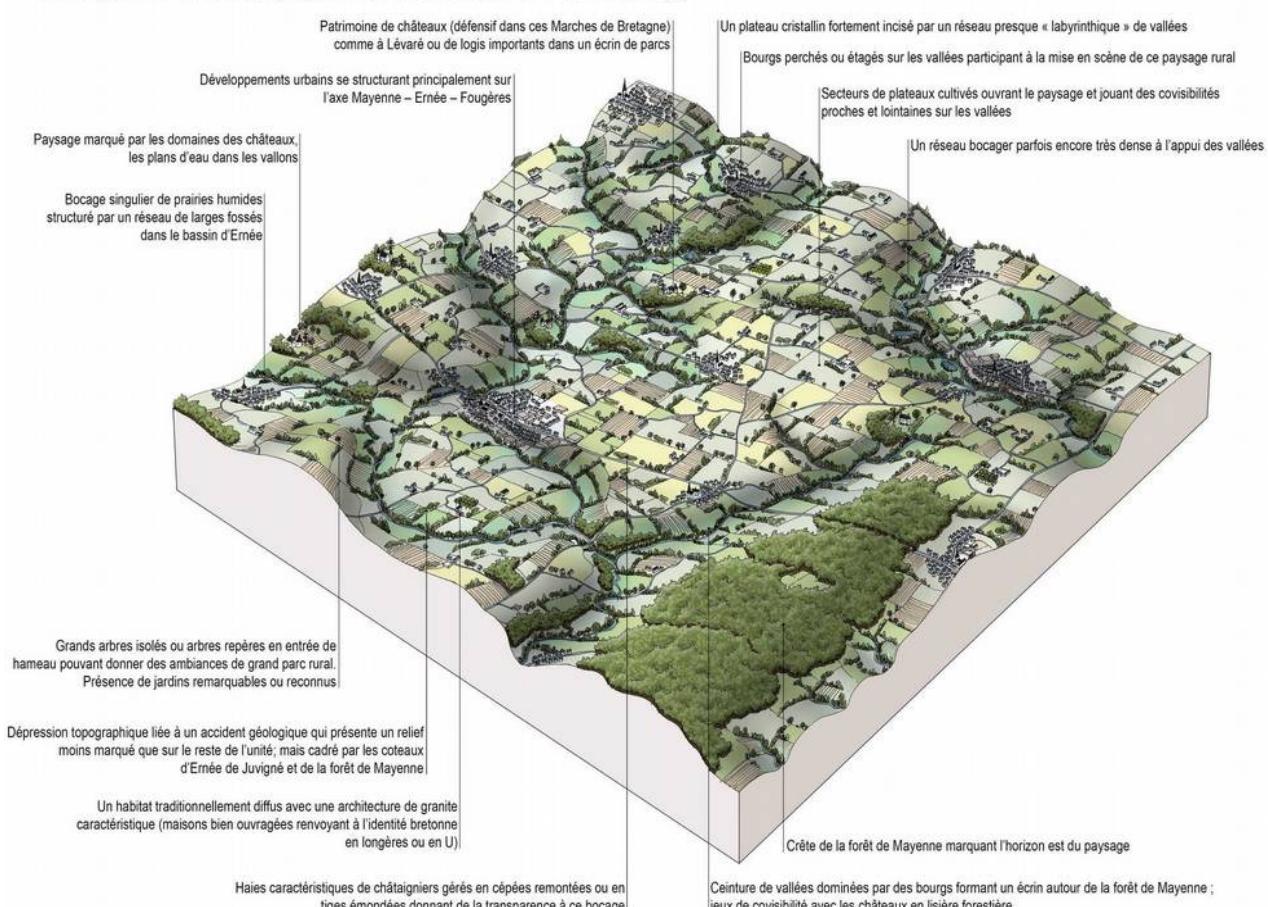
- **Les marches entre Maine et Bretagne (76 % du territoire)**
- **Le bocage de la Haute-Mayenne (24 % du territoire)**

L'unité paysagère des marches entre Maine et Bretagne est décrite ainsi : « Sur les hauteurs du plateau cristallin du nord ouest mayennais, cette unité paysagère se caractérise par un réseau bocager parfois encore très dense notamment à l'appui des vallées. Ces réseaux de haies sont soulignés par un maillage de fossé dans le bassin d'Ernée. La forêt de Mayenne constitue un élément marquant et singulier dans cette unité paysagère. » *Atlas de Paysages des Pays de la Loire, 2017*.

L'essentiel

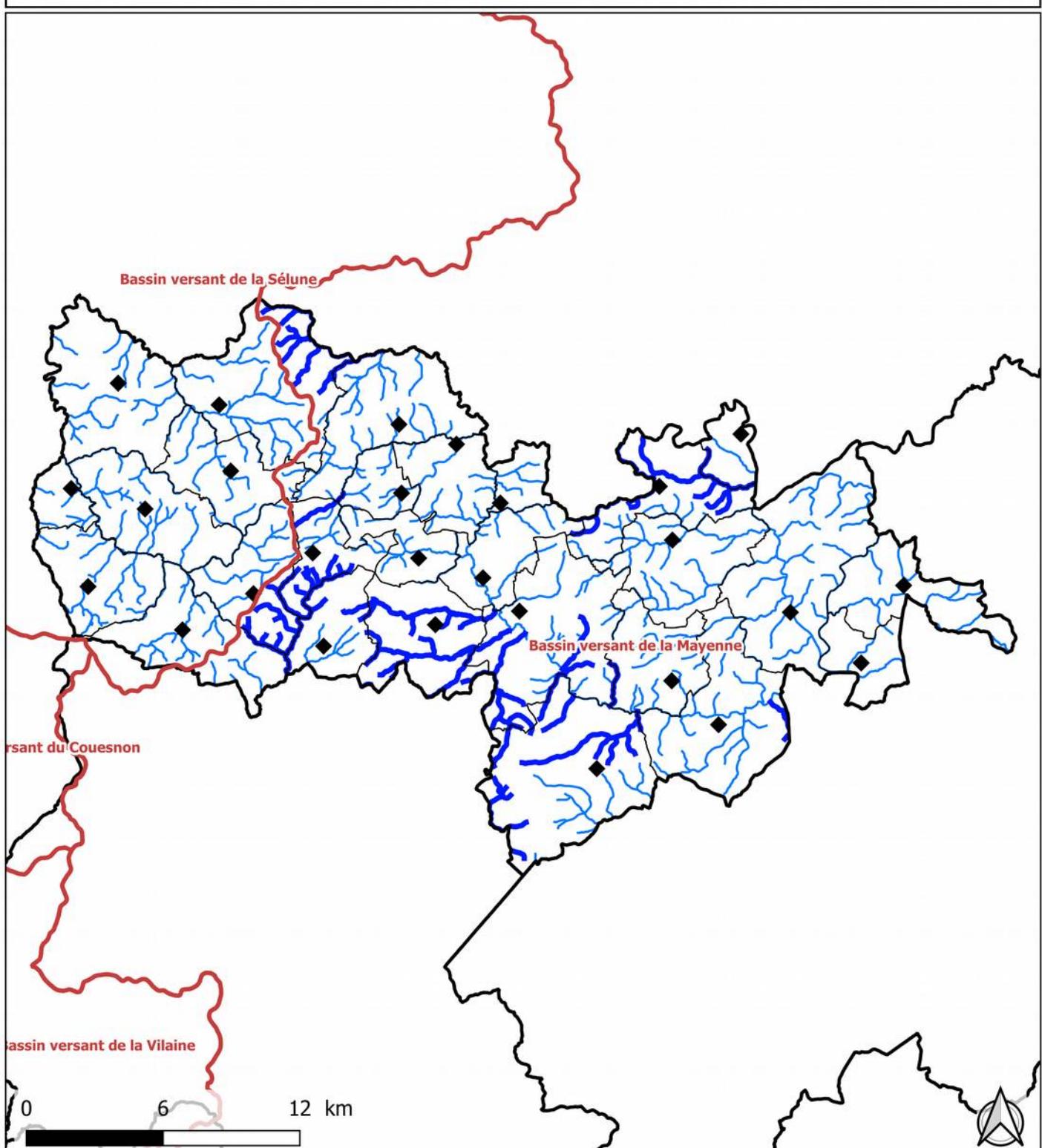
2 unités paysagères | Marches entre Maine et Bretagne (76 %) | Bocage de la Haute-Mayenne (24 %)

Bloc-diagramme de l'unité paysagère des marches entre Maine et Bretagne (1)



Un paysage est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. (art. 1, Convention européenne du paysage)

Les cours d'eau



- Cours d'eau
- Cours d'eau patrimoniaux
- Bassins versants

- Limites**
- Communes
 - Communauté de Communes
 - ◆ Centres bourgs



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2019
Source : © SDAGE Loire Bretagne - 2016

Les cours d'eau

699 kilomètres linéaires de cours d'eau circulent sur le territoire de la communauté de communes du Bocage Mayennais, répartis sur deux bassins versants :

- Le bassin versant de la Mayenne (73,3 % du territoire)
- Le bassin versant de la Sélune (26,7 % du territoire)

10 cours d'eau patrimoniaux identifiés « réservoirs biologiques » dans le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Loire Bretagne parce qu'ils abritent des populations d'espèces patrimoniales (Truite fario, Bouvière, Vairon...) :

- La Colmont et ses affluents (36 km)
- L'Ernée et ses affluents – jusqu'à Saint-Denis-de-Gastines (23 km)
- Le Froulay et ses affluents (19 km)
- La Turlière et ses affluents (14 km)
- Les Messendières et ses affluents (13 km)
- La Gauberdière et ses affluents (12 km)
- La Mayenne et ses affluents (9 km)
- La Perche et ses affluents (5 km)
- L'Ourde et ses affluents (3 km)
- Le Bois Béranger et ses affluents (> 1km)

L'essentiel

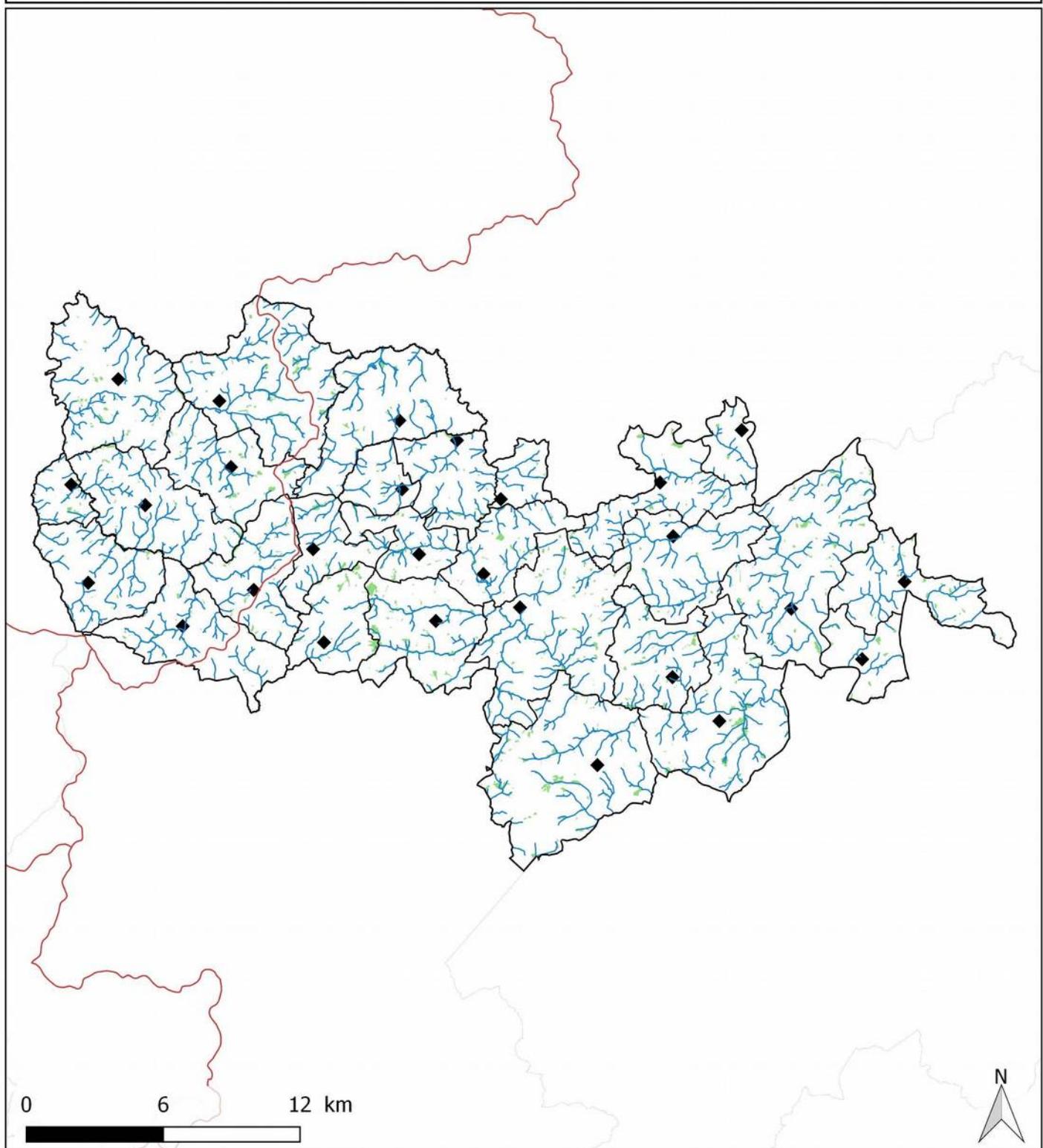
699 km de cours d'eau | Bassin versant de la Mayenne | Bassin versant de la Sélune | 10 cours d'eau « Réservoirs biologiques »

Proportion de cours d'eau et réservoirs biologiques départementaux situés sur la communauté de communes du Bocage Mayennais (Source : SDAGE 2016)

Linéaire de cours d'eau du département de la Mayenne	5 428 km	
Linéaire de cours d'eau de la CC du Bocage Mayennais	699	Soit 12,9 % des cours d'eau de la Mayenne
Linéaire de cours d'eau « Réservoirs biologiques » du département de la Mayenne	1 020 km	
Linéaire de cours d'eau « Réservoirs biologiques » de la Communauté de communes du Bocage Mayennais	134	Soit 21,1 % des cours d'eau « Réservoirs biologiques » de la Mayenne

Réservoirs Biologiques : cours d'eau ou partie de cours d'eau ou canal qui comprend une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat d'espèces patrimoniales permettant ainsi leur dissémination dans le bassin versant. (art. I. L. 214-17 code de l'environnement)

Les zones humides



Limites

- | | |
|--|--|
| ■ Zones humides | □ Communes |
| — Cours d'eau | — Limites bassins versants |



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018
Sources : © DREAL 2011

Les zones humides

Sur le territoire de la communauté de communes du Bocage Mayennais, 2225 ha de zones humides ont été pré-localisées soit 4,2 % du territoire. Cela est légèrement en dessous de la densité moyenne départementale de 4,56 %.

La commune de Châtillon-sur-Colmont est celle qui en possède le plus en quantité (171 ha) et la commune de Colombiers-du-Plessis est celle qui en possède la plus forte densité (7,05 %).

Les zones humides jouent le rôle de tampon dans le cycle de l'eau. Elles abritent une grande diversité d'espèces animales et végétales. Elles sont menacées par le drainage et l'abandon de la gestion qui entraîne la fermeture du milieu.

L'essentiel

2225 ha de zones humides | 4,2 % du territoire intercommunal

Les zones humides par commune, surface et proportion du territoire (Source : DREAL 2009)

Classement par ordre d'importance :



Commune	Zone humide (ha)	% de la superficie du territoire
Ambrières-les-Vallées	160	4,18
Brecé	161	4,55
Carelles	73	5,57
Chantrigné	56	3,01
Châtillon-sur-Colmont	171	4,27
Colombiers-du-Plessis	151	7,05
Couesmes-Vaucé	77	4,05
Désertines	89	3,43
Fougerolles-du-Plessis	150	4,45
Gorron	56	3,78
Hercé	46	4,49
La Dorée	102	5,68
Landivy	118	4,05
Le Pas	66	2,99

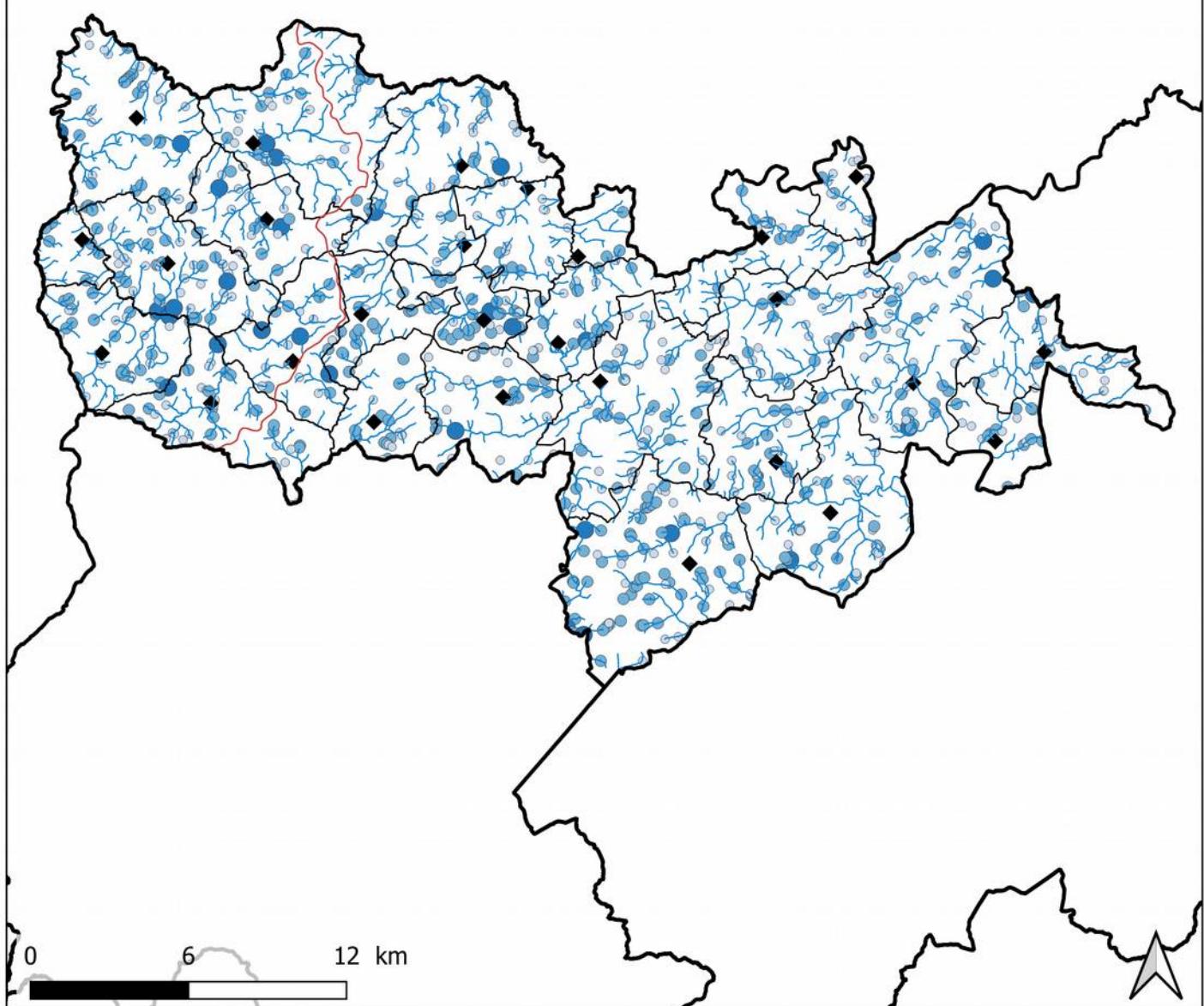
Commune	Zone humide (ha)	% de la superficie du territoire
Lesbois	16	2,72
Levaré	62	5,24
Montaudin	51	2,33
Oisseau	136	4,42
Pontmain	29	4,97
Saint-Aubin-Fosse-Louvain	52	3,6
Saint-Berthevin-la-Tannière	82	4,59
Saint-Ellier-du-Maine	67	3,75
Saint-Loup-du-Gast	26	2,63
Saint-Mars-sur-Colmont	79	4,73
Saint-Mars-sur-la-Futaie	100	4,47
Soucé	18	2,75
Vieuwy	28	3,77
CC du Bocage Mayennais	2225	4,2

Réglementation sur les zones humides (Art. L211-1 du Code de l'environnement)

Les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année».

Les zones humides sont protégées par le Code de l'environnement qui instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les réalisations d'installations, ouvrages, travaux ou activités qui peuvent avoir un effet sur la ressource en eau ou les écosystèmes aquatiques sont soumises à autorisation ou déclaration administrative.

Les étangs ($> 100 \text{ m}^2$)



Étangs

- 100 à 1000 m²
- 1000 m² à 10 000 m²
- 1 hectare à 10 hectares
- > 10 hectares
- Cours d'eau

Limites

- Communes
- Communauté de communes de l'Ernée
- Limites bassins versants



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2019
Sources : © DREAL 2011

Les étangs

Un étang est défini comme un « plan d'eau d'origine naturelle ou artificielle, de faible profondeur sans stratification thermique stable. Il est alimenté essentiellement par son bassin pluvial, et est généralement caractérisé par une forte productivité végétale et animale. » (Agence Française pour la Biodiversité). Les étangs sont souvent constitués de plusieurs habitats aquatiques (herbiers aquatiques, roselières...) et terrestres (berges végétalisées...) très favorables à la biodiversité (oiseaux, invertébrés, plantes aquatiques...).

La communauté de communes du Bocage Mayennais possède 784 étangs, recouvrant ainsi 169,2 hectares ce qui représente 0,32 % de la surface de la communauté de communes. C'est le territoire mayennais avec le moins d'étangs sur le département.

La commune de Châtillon-sur-Colmont en possède le plus, en quantité (77) et en surface (17,7 ha). L'étang de Goué à Fougerolles-du-Plessis est l'étang le plus grand du territoire de la communauté de communes.

L'essentiel

784 étangs | 169,2 hectares | Le plus petit nombre d'étangs sur le département

Nombre et superficie des étangs (Source : DREAL 2009)

Classement par ordre d'importance :



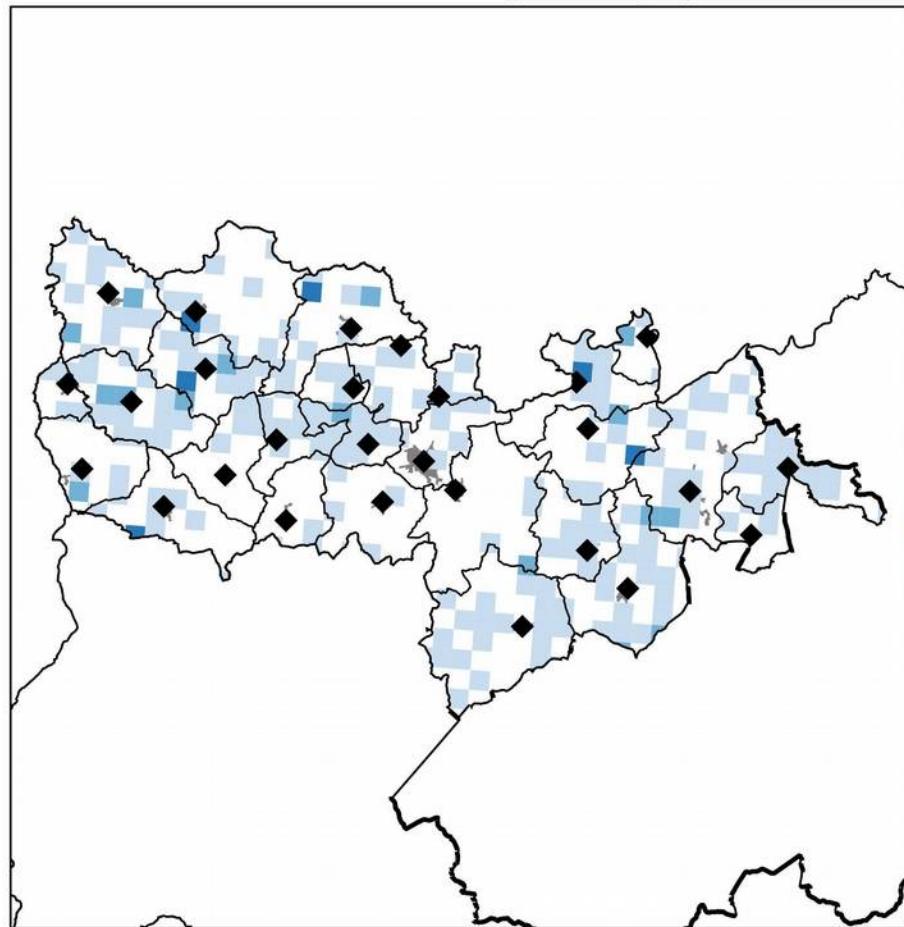
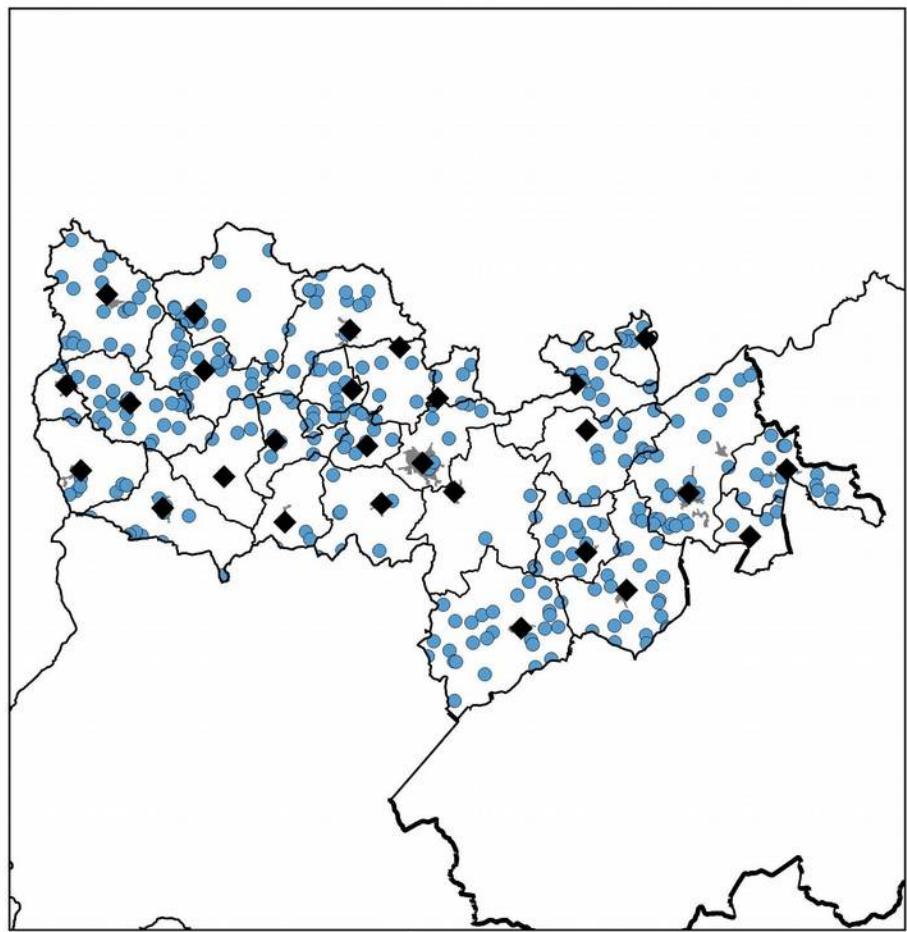
Commune	Nombre	Superficie en ha	% de la superficie du territoire
Ambrières-les-Vallées	51	10,3	0,27
Brecé	54	7,9	0,22
Carelles	19	2,9	0,22
Chantrigné	29	2,1	0,11
Châtillon-sur-Colmont	77	17,7	0,44
Colombiers-du-Plessis	31	4,8	0,22
Couesmes-Vaucé	22	2,7	0,14
Désertines	32	16	0,61
Fougerolles-du-Plessis	33	13,5	0,4
Goron	25	5,4	0,36
Hercé	27	8,4	0,82
La Dorée	26	6,7	0,37
Landivy	45	7,8	0,27
Le Pas	31	4,6	0,21

Commune	Nombre	Superficie en ha	% de la superficie du territoire
Lesbois	4	0,6	0,1
Levaré	18	4,9	0,42
Montaudin	36	10,3	0,47
Oisseau	35	7,3	0,24
Pontmain	9	2	0,34
Saint-Aubin-Fosse-Louvain	14	1,5	0,1
Saint-Berthevin-la-Tannière	20	3,3	0,19
Saint-Ellier-du-Maine	30	6,7	0,37
Saint-Loup-du-Gast	18	3,1	0,31
Saint-Mars-sur-Colmont	28	4,1	0,25
Saint-Mars-sur-la-Futaie	52	12,8	0,57
Soucé	12	0,9	0,14
Vieuvy	6	0,9	0,12
CC du Bocage Mayennais	784	169,2	0,32

Réglementation sur les plans d'eau

Pour être en règle, un plan d'eau doit être déclaré auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Mayenne. Pour statuer sur la procédure administrative applicable à la régularisation d'un ouvrage existant, les critères déterminants sont : la date de création de l'ouvrage, sa connexion avec le réseau hydrographique et la réglementation applicable à sa création. Plus d'informations auprès de la DDT de la Mayenne.

Les mares



● Mares
Limites
 Communes
 Zones urbaines
◆ Centres bourgs

Nombre de mares (mailles de 1x1 km)

0
 1 à 2
 3 à 5
 6 à 8
 Plus de 8

0 10 20 km



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018 ; Source : © FRC des Pays de la Loire - 2009

Milieux naturels

Les mares

La communauté de communes du Bocage Mayennais possède 315 mares soit 0,59 mares par kilomètre carré. C'est le territoire avec le moins de mares sur le département mayennais. La densité moyenne du département de la Mayenne est de 1,7 mares au kilomètre carré.

C'est la commune d'Ambrières-les-Vallées qui en possède le plus en nombre (29). Les communes d'Hercé et de La Dorée sont celles qui en possèdent le plus en densité (plus d'une mare / km²). A l'inverse, les communes de Carelles, Pontmain et Saint-Loup-du-Gast en possèdent le moins avec trois mares dénombrées en 2009.

Les mares sont inégalement réparties sur le territoire, il apparaît une zone blanche à Brecé et au nord-ouest de Couesmes-Vaucé. Il serait intéressant de créer des mares sur ce secteur pour permettre à la faune de relier les zones plus denses en mares.

L'essentiel

315 mares | 0,59 mares / km² | Très peu de mares | 1,7 mares / km² en Mayenne

Les mares par commune, nombre et densité au km².

Classement par ordre d'importance :



Commune	Nombre de mares	Densité / km ²
Ambrières-les-Vallées	29	0,75
Brecé	5	0,14
Carelles	3	0,23
Chantrigné	16	0,86
Châtillon-sur-Colmont	27	0,67
Colombiers-du-Plessis	7	0,33
Couesmes-Vaucé	13	0,68
Désertines	15	0,58
Fougerolles-du-Plessis	14	0,41
Gorron	7	0,47
Hercé	13	1,27
La Dorée	20	1,11
Landivy	19	0,65
Le Pas	13	0,59

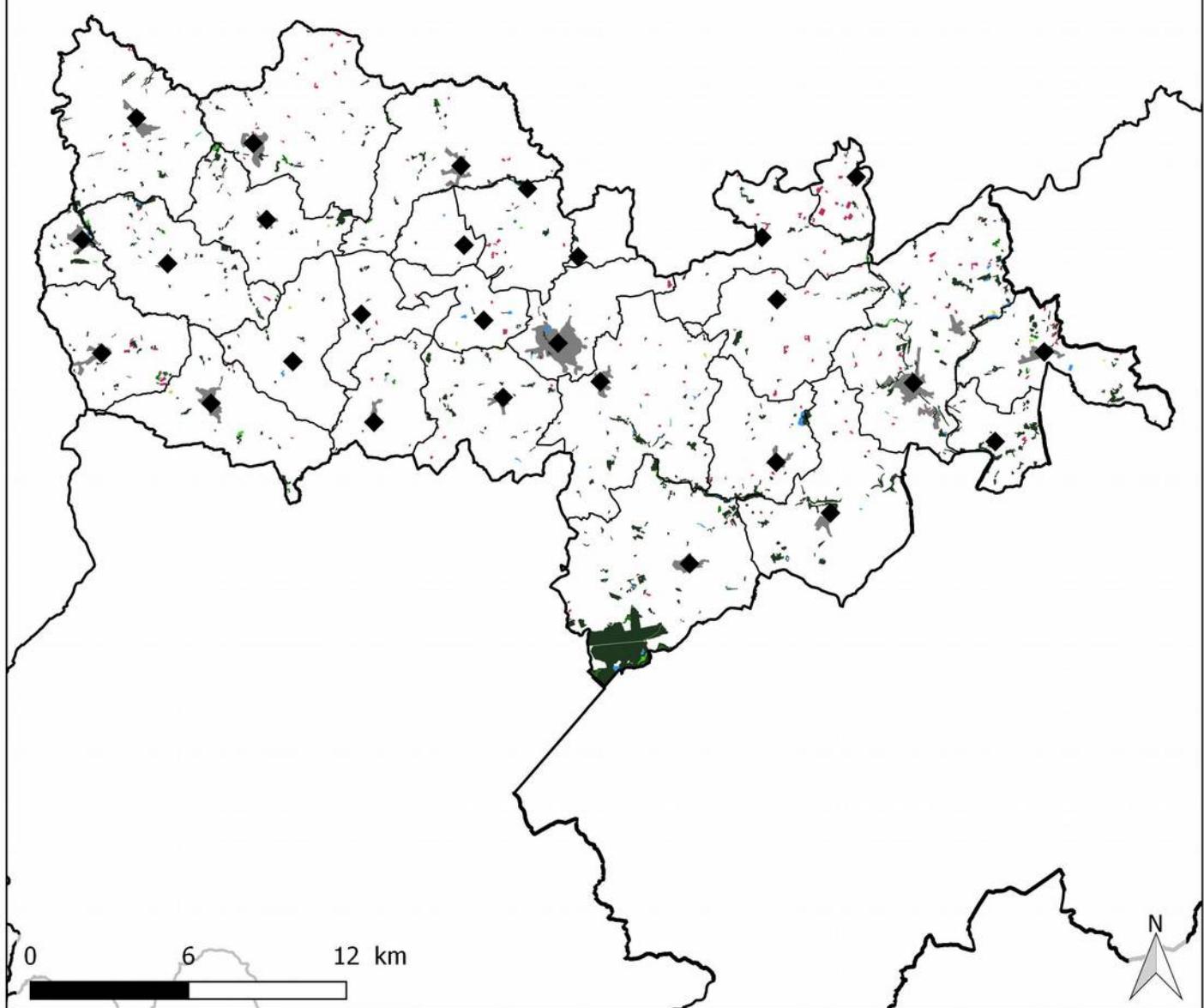
Commune	Nombre de mares	Densité / km ²
Lesbois	4	0,67
Levaré	8	0,68
Montaudin	9	0,41
Oisseau	22	0,71
Pontmain	3	0,51
Saint-Aubin-Fosse-Louvain	7	0,48
Saint-Berthevin-la-Tannière	4	0,22
Saint-Ellier-du-Maine	8	0,45
Saint-Loup-du-Gast	3	0,3
Saint-Mars-sur-Colmont	12	0,72
Saint-Mars-sur-la-Futaie	22	0,98
Soucé	5	0,75
Vieuwy	7	0,96
CC du Bocage Mayennais	315	0,59

Réglementation sur les mares (Art. L211-1 du Code de l'environnement)

Les mares sont définies comme une étendue d'eau superficielle de petite taille et de faible profondeur, permanente ou saisonnière.

D'après la loi sur l'eau et le code de l'environnement, le comblement d'une mare est soumis soit à autorisation, soit à déclaration préalable. C'est le préfet par l'intermédiaire des services de l'État qui donne son accord pour cette action.

Les boisements



Types de boisements

- Forêt fermée de feuillus
- Forêt fermée de conifères
- Forêt fermée mixte
- Forêt ouverte
- Peupleraie
- Verger

Limites

- Communes
- Communauté de communes
- Zones urbaines
- Centres bourgs



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018
Source : BD Topo - 2010

Les boisements

La communauté de communes du Bocage Mayennais possède 2 146 hectares de surfaces boisées ce qui représente 4,05 % de la surface de la communauté de communes. C'est le territoire le moins boisé du département. La forêt fermée de feuillus est le type de boisement le plus fréquent sur le territoire et concerne 1 786 hectares.

La commune la plus boisée est Châtillon-sur-Colmont avec la présence de l'extrême de la Forêt de Mayenne en boisement fermé de feuillus. Les autres secteurs en forêt fermé de feuillus sont plus éparpillés sur le territoire et souvent situés sur des coteaux boisés le long de cours d'eau.

Les autres types de boisements dominants sur le territoire sont les vergers et les peupleraies.

L'essentiel

2 146 ha de boisements | 4,05 % du territoire | Territoire le moins boisé du département | Extrémité de la Forêt de Mayenne à Châtillon-sur-Colmont

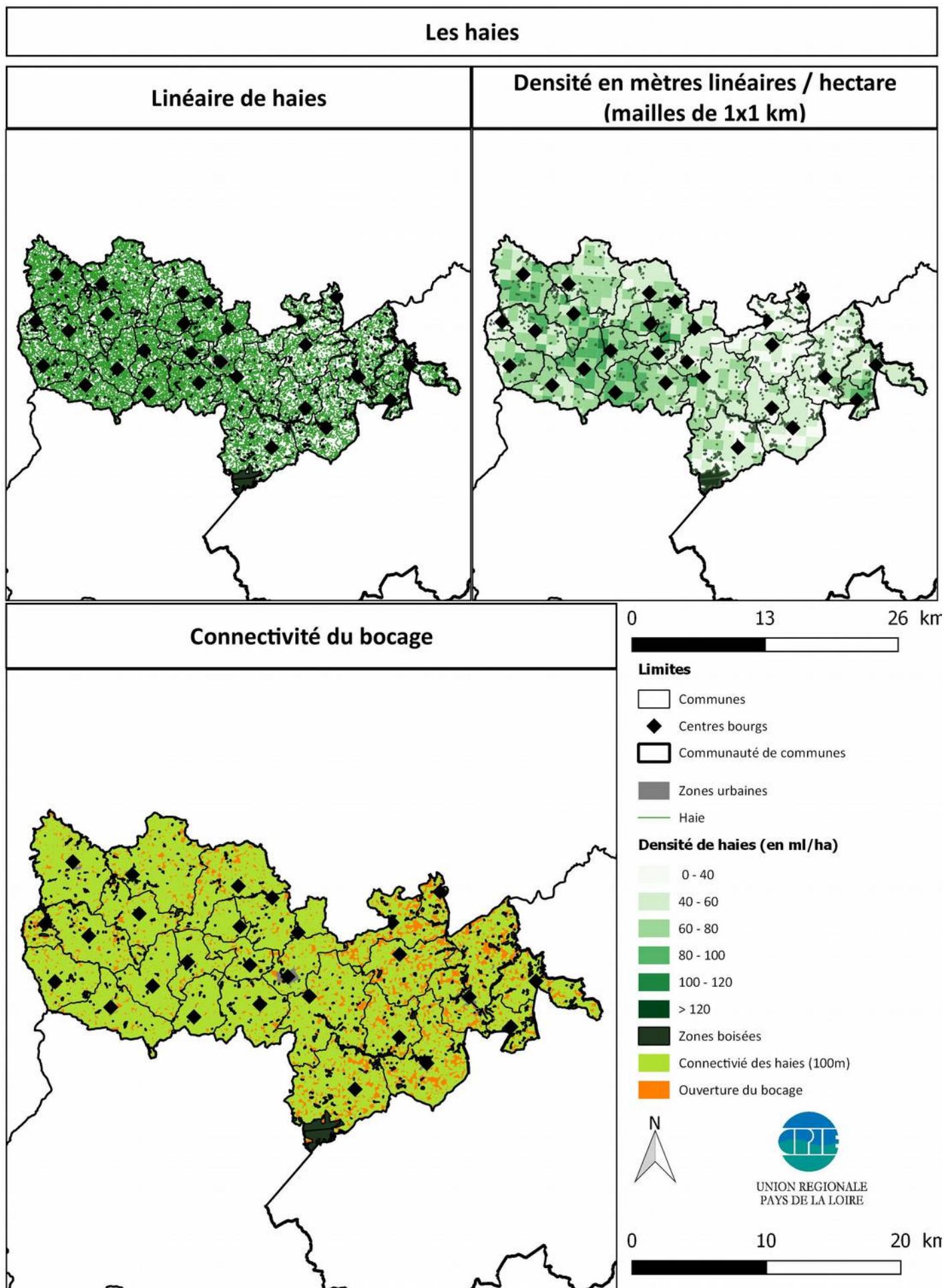
Les différents types de boisements, leur surface et leur emprise sur le territoire intercommunal et départemental (Source : BD TOPO 2010)

Classement par ordre d'importance :  1 2 3

Type de boisement	Surface (en ha)	% du territoire intercommunal	Surface en Mayenne (en ha)
Forêt fermée de conifères	20	0,04	4509
Forêt fermée de feuillus	1786	3,37	35306
Forêt fermée mixte	71	0,13	1796
Forêt ouverte	12	0,02	643
Peupleraie	83	0,16	1687
Verger	175	0,33	2031
Total	2146	4,05	45972

Les boisements sont des milieux qui accueillent une grande diversité de faune et de flore. Le type de boisement, son âge et sa gestion influencent le potentiel d'accueil pour la biodiversité. Les boisements les plus riches sont ceux ayant un grand nombre d'essences différentes et composés de vieux arbres et d'arbres morts sur pied et au sol.

Milieux naturels



Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018 ; Source : FRC des Pays de la Loire - 2009

Les haies

La communauté de communes du Bocage Mayennais possède 3 159 km de linéaire de haies selon l'inventaire de la Fédération Régionale des Chasseurs (FRC) de 2009. En terme de densité, la communauté de communes possède 70,8 mètres de haies par hectare de Surface Agricole Utile (SAU), ce qui est légèrement en dessous de la moyenne départementale de 78,8 ml/ha de SAU.

Le réseau de haies sur la partie ouest de la communauté de communes est relativement dense avec des communes dépassant les 100 ml/ha de SAU. A l'inverse, la partie est du territoire comporte de nombreuses zones où le bocage est très ouvert avec plusieurs communes à moins de 50 ml/ha de SAU.

Les haies sont les principaux éléments constituant le bocage. Plusieurs espèces d'oiseaux et d'invertébrés sont dépendantes des haies et des vieux arbres qui les composent.

L'essentiel

3 159 km de haies | 70,8 ml / ha de SAU | inférieur à la moyenne départementale (78,8 ml/ha de SAU)

Les haies par commune, linéaire de haies et densité en mètres linéaires par hectare de Surface Agricole Utile (SAU) (Source : Recensement agricole 2010 (SAU) & FRC 2009)

Classement par ordre d'importance :



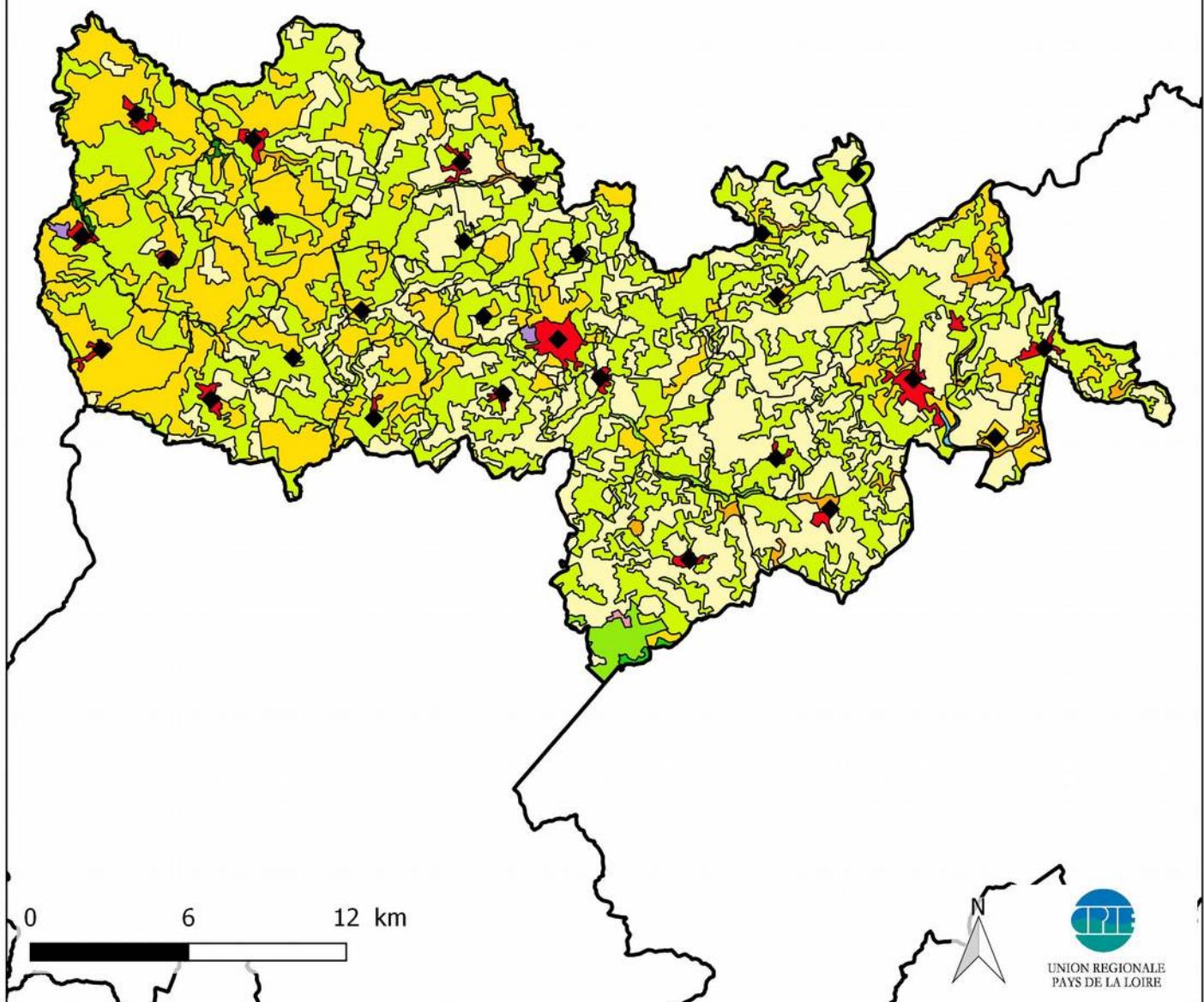
Commune	Linéaire de haie (mètre)	Densité de haies (ml/ha de SAU)
Ambrières-les-Vallées	163 184	61,1
Brecé	209 933	71,6
Carelles	114 730	85,1
Chantrigné	105 013	60,8
Châtillon-sur-Colmont	178 606	62,9
Colombiers-du-Plessis	152 263	109,5
Couesmes-Vaucé	73 341	42,8
Désertines	140 434	51,9
Fougerolles-du-Plessis	221 800	78,7
Gorron	77 288	68,9
Hercé	67 162	81,8
La Dorée	132 314	108,1
Landivy	202 810	76,2
Le Pas	101 179	54,6

Commune	Linéaire de haie (mètre)	Densité de haies (ml/ha de SAU)
Lesbois	38 932	42,7
Levaré	95 450	102,7
Montaudin	151 411	75,4
Oisseau	146 194	57,4
Pontmain	18 854	55,3
Saint-Aubin-Fosse-Louvain	105 086	82,7
Saint-Berthevin-la-Tannière	145 830	80,2
Saint-Ellier-du-Maine	125 106	87,6
Saint-Loup-du-Gast	67 455	83,8
Saint-Mars-sur-Colmont	93 754	53,5
Saint-Mars-sur-la-Futaie	149 119	101,7
Soucé	26 337	33,0
Vieuy	55 983	79,3
CC du Bocage Mayennais	3 159 568	70,8

Réglementation sur les haies

La réglementation sur les haies dépend de son statut (déclaration à la PAC, classement dans le document d'urbanisme...). Selon le statut, la gestion (entretien, coupe) doit se faire sur une période de l'année précise et l'arrachage de la haie n'est pas toujours autorisé. La Direction Départementale des Territoires (DDT) peut répondre à toutes les questions concernant la gestion des haies.

Occupation du sol Corine Land Cover



Forets de conifères

Prairies

Forets de feuillus

Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants

Forets melangees

Systemes culturaux et parcellaires complexes

Cours et voies d'eau

Terres arables hors perimètres d'irrigation

Communes

Communauté de communes

Centres bourgs

Tissu urbain discontinu

Equipements sportifs et de loisirs

Extraction de materiaux

Zones industrielles et commerciales

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2019

Source : © Corine Land Cover - 2018

L'occupation du sol – Corine Land Cover – Année 2018

Sur la communauté de communes du Bocage Mayennais, trois types d'occupation du sol dominent :

- Les prairies avec 41,8 % du territoire (22 143 ha).
- Les terres arables hors périmètres d'irrigation avec 32,1 % du territoire (16 992 ha).
- Les systèmes culturaux et parcellaires complexes avec 21,2 % du territoire (11 223 ha).

Ces trois types d'occupation représentent 95 % du territoire. En d'autres termes, au moins 95 % du territoire de la communauté de communes est occupé par un usage agricole.

Le tissu urbain est le quatrième type d'occupation du sol et représente 2,2 % du territoire.

L'essentiel

3 types d'occupation du sol dominants | Prairies – 41,8 % | Terres arables hors périmètres d'irrigation – 32,1 % | Systèmes culturaux et parcellaires complexes – 21,2 %

Occupation du sol sur la communauté de communes du Bocage Mayennais en hectare et en %.

Classement par ordre d'importance :



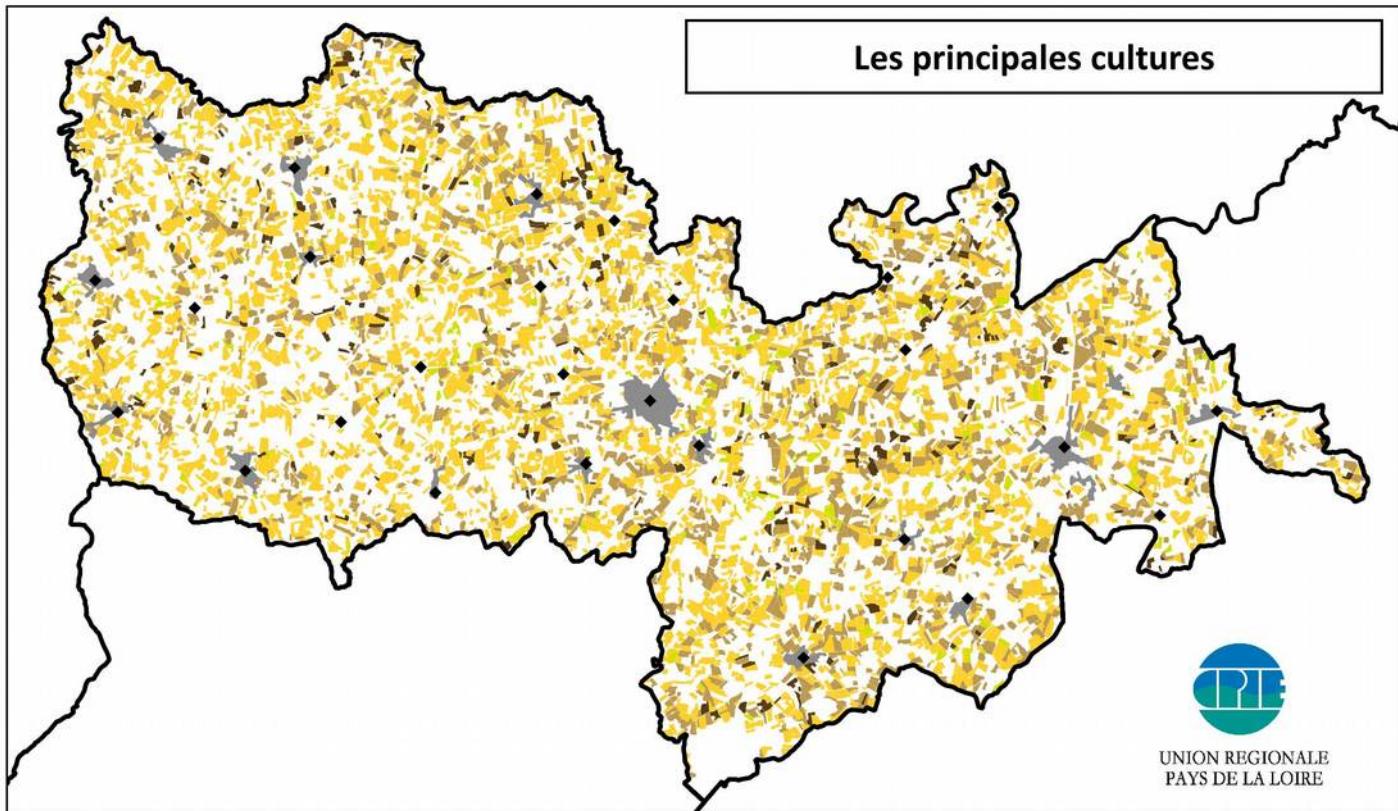
Code CORINE Land Cover	Superficie (ha)	% de la superficie du territoire
Cours et voies d'eau	55	0,1
Equipements sportifs et de loisirs	26	0,05
Extraction de matériaux	0,4	0,001
Forêts de conifères	84	0,2
Forêts de feuillus	561	1,1
Forêts mélangées	55	0,1
Prairies	22143	41,8
Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	601	1,1
Systèmes culturaux et parcellaires complexes	11223	21,2
Terres arables hors périmètres d'irrigation	16992	32,1
Tissu urbain discontinu	1174	2,2
Zones industrielles et commerciales	64	0,1

Le programme CORINE Land Cover piloté par l'Agence européenne pour l'environnement permet de cartographier l'occupation du territoire des 39 Etats européens à partir d'une même nomenclature.

Aménagement du territoire

Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) de 2017

Les principales cultures



Registre Parcellaire Graphique 2017 (% total sur la Communauté de communes)

- Zones urbaines
- Centres bourgs
- Communauté de communes

- Maïs grain et ensilage (32%)
- Blé tendre (16%)
- Orge (3%)
- Autres céréales (2%)

- Prairies permanentes (22%)
- Prairies temporaires (22%)

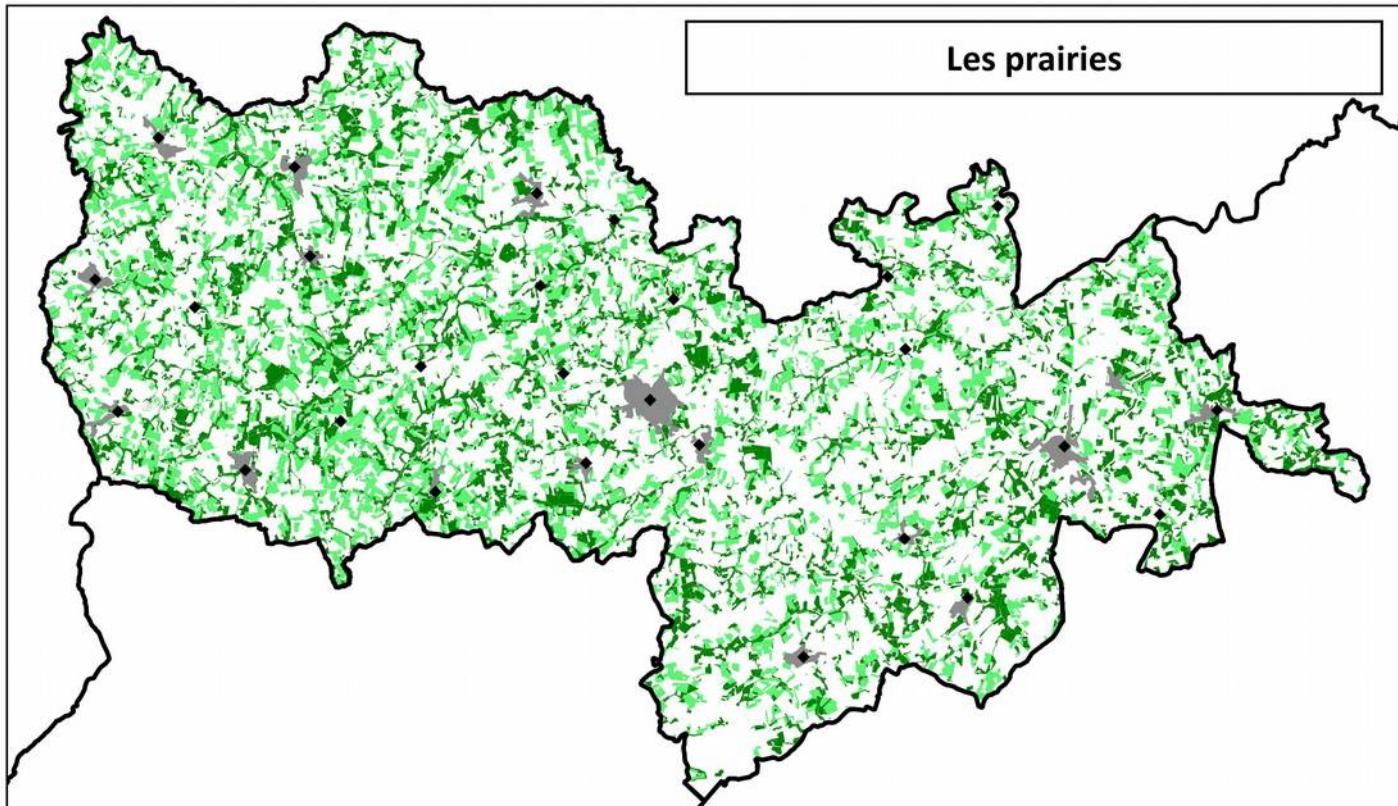


UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE



0 4 8 km

Les prairies



Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2019 ; Sources : © BD Topo - 2014 ; © ING - RPG 2017

Aménagement du territoire

Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) – Année 2017

En 2017, ce sont 43 514 hectares qui sont concernés par un usage agricole, ce qui représente 82 % de la surface de la communauté de communes du Bocage Mayennais.

Le maïs est l'usage agricole majoritaire sur le territoire représentant 31,9 % des surfaces agricoles, soit 13 900 hectares. La prairie permanente est le second usage agricole avec 22,1 % des surfaces agricoles.

De 1988 à 2000, la surface totale de prairies permanentes a été divisée par deux sur le territoire du Bocage Mayennais. Cette surface semble s'être stabilisée depuis le début des années 2000. La surface utilisée par l'agriculture a augmenté d'environ 4 % depuis les années 1988.

L'essentiel

82,2 % du territoire en surface agricole | 32 % du territoire en maïs | Moitié moins de prairies permanentes en 2017 par rapport à 1988

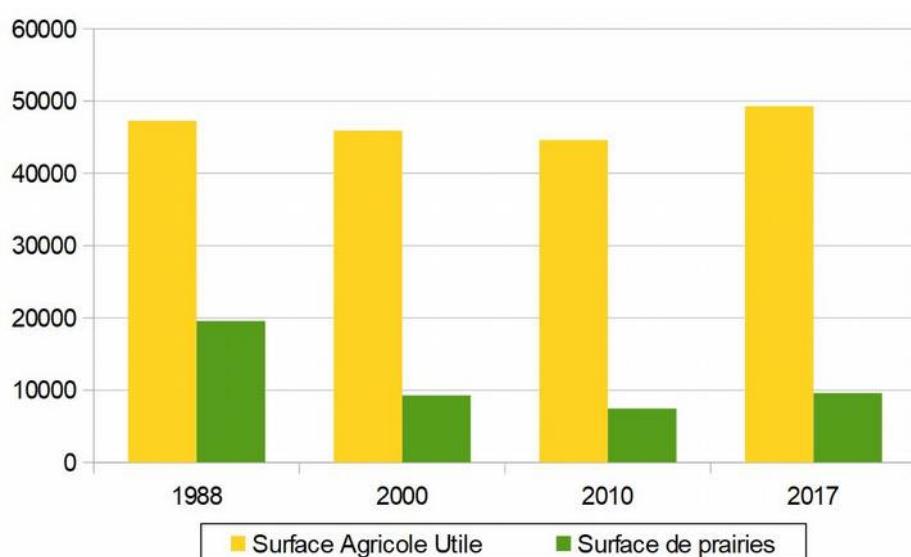
Exploitation du sol sur la communauté de communes en hectare et en %

Classement par ordre d'importance :

1 2 3

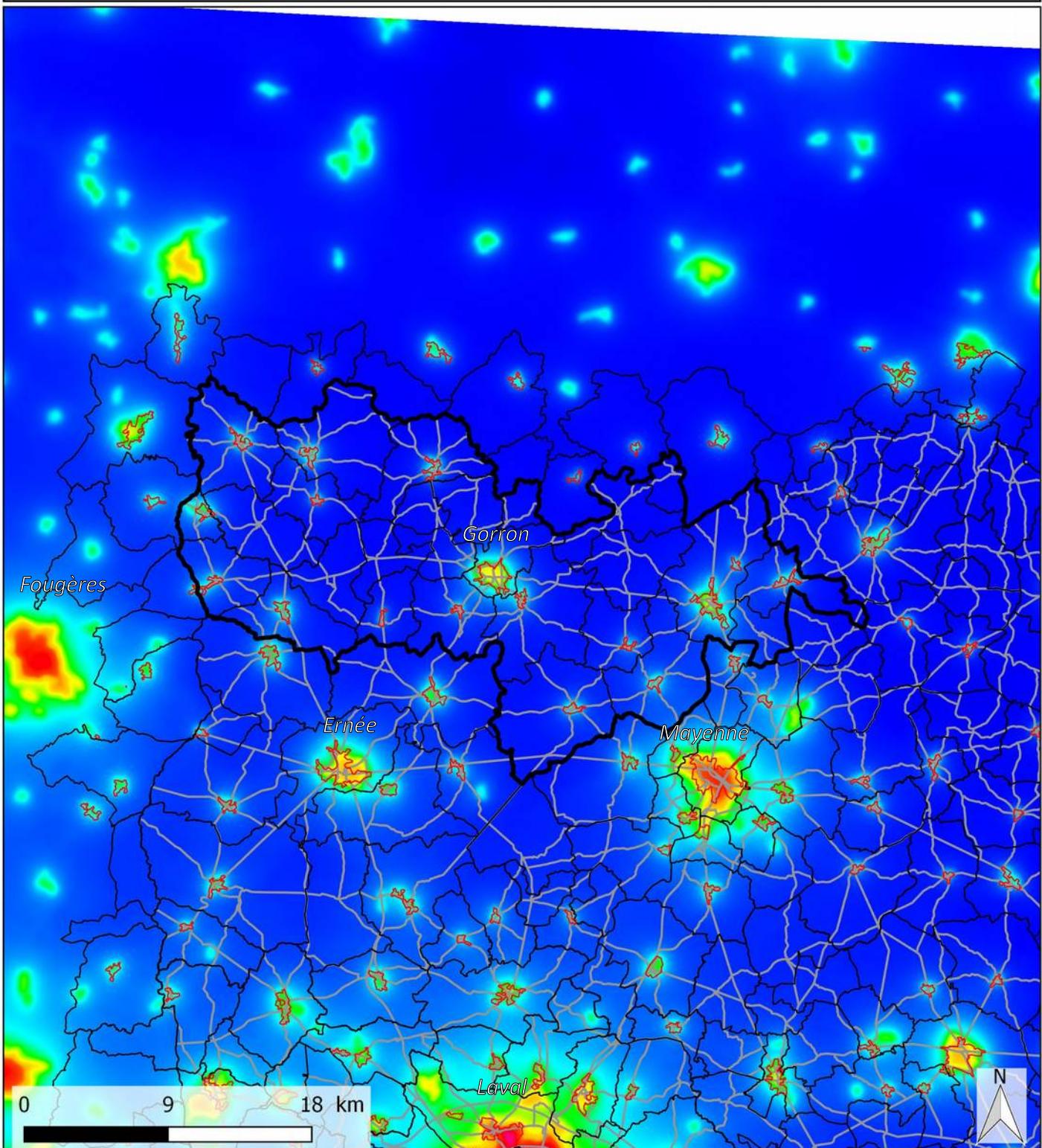
Exploitation	Surface (ha)	Proportion de la surface agricole	Pourcentage de la surface de la communauté de communes
Blé tendre	6954	16,0%	13,1%
Maïs grain et ensilage	13899	31,9%	26,2%
Prairies permanentes	9598	22,1%	18,1%
Prairies temporaires	9444	21,7%	17,8%
Autres	3618	8,3%	6,8%
Total	43514	100,00 %	82,1 %

Évolution des surfaces de prairies permanentes et de Surface Agricole Utile (SAU) de 1988 à 2017 (en hectare)



Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) est compilation des données issues des déclarations de surfaces agricoles faites par les agriculteurs pour bénéficier des aide de la politique agricole commune (PAC).

La pollution lumineuse



- Communes
- Communauté de communes
- Tissu urbain
- Routes principales



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2019
Source : © Frédéric Tapissier, AVEX - 2018 ; BD TOPO - 2010 ; Corine Land Cover - 2012

Les pollutions lumineuses

La pollution lumineuse est un terme récent qui désigne la présence nocturne gênante de lumière et les conséquences de l'éclairage artificiel nocturne sur la biodiversité et les écosystèmes.

Dans la communauté de communes du Bocage Mayennais, la ville ayant les valeurs de pollution lumineuse les plus importantes est la commune de Gorron (jaune). Plusieurs autres bourgs du territoire présentent des petits patchs de pollution lumineuse. En dehors des centres bourg, il ne semble pas y avoir d'autre source de pollution lumineuse sur le territoire. En comparaison avec les autres villes des territoires environnants, les pollutions lumineuses sur la communauté de communes du Bocage Mayennais semblent relativement faibles.

Légende de la carte visuelle



Nombre d'étoiles visibles :

0-50 – 50-100 – 100-200 – 200-250 – 250-500 – 500-1000 – 1000-1800 – 1800-3000 – 3000-5000

Du **blanc** : pollution lumineuse très puissante et omniprésente ;

Au **Bleu nuit** : bon ciel, la voie lactée est présente et assez puissante.

Prise en compte de la pollution lumineuse

La prise en compte des questions environnementales en lien avec les pollutions lumineuses est aujourd'hui de plus en plus mise en avant au travers notamment de « trames nocturnes » ou de politiques publiques visant à des économies d'énergies (bilan énergétique des communes). Un arrêté du 27 décembre 2018 fixe les prescriptions techniques concernant la conception et le fonctionnement des installations d'éclairage public et privé.

Les pistes de réflexions initiées dans ces démarches visent à travailler à des extinctions totales lorsque cela est possible (en particulier en été), à prioriser des types de lampadaires ne diffusant pas la lumière vers le haut, à rechercher des lampes de type Sodium haute ou basse pression dont le spectre lumineux est moins néfaste (ou si préférence pour la LED, favoriser les LEDs ambrées (sous conditions qu'elles n'utilisent pas de terres rares) ou à abaisser la puissance globale du réseau.

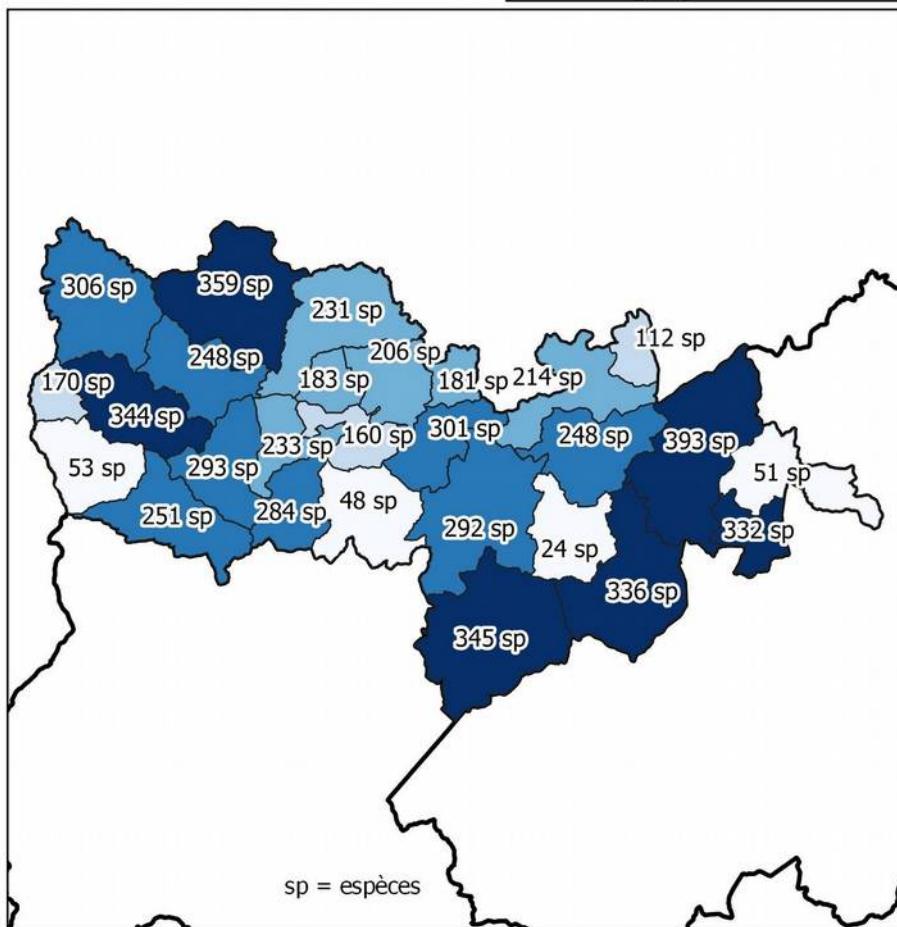
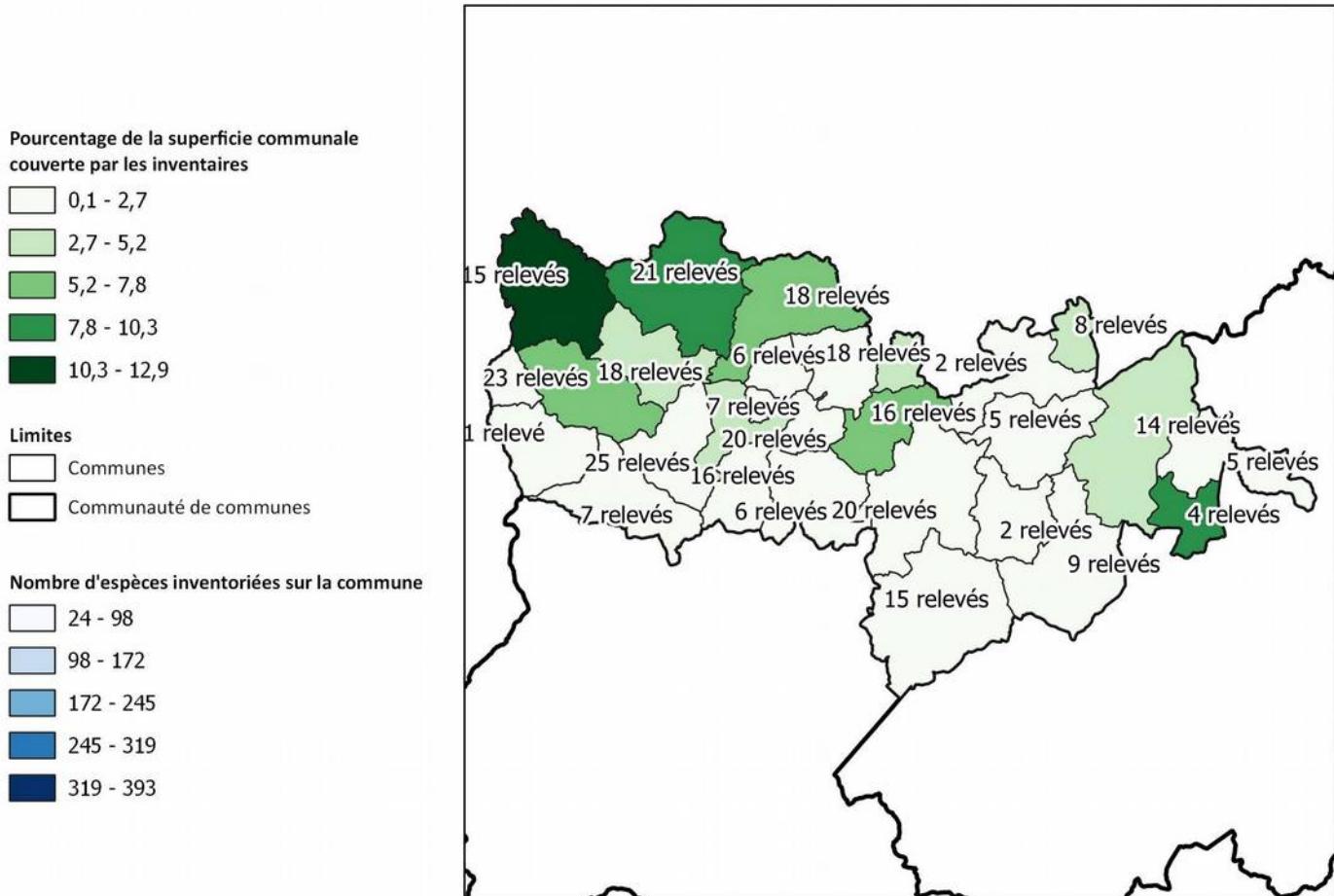
Arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses

« Les émissions de lumière artificielle des installations d'éclairage extérieur et des éclairages intérieurs émis vers l'extérieur sont conçues de manière à prévenir, limiter et réduire les nuisances lumineuses, notamment les troubles excessifs aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne. » Article 3-I de l'arrêté du 27 décembre 2018



Biodiversité

Pression d'inventaire des plantes à fleurs et fougères par le Conservatoire Botanique de Brest depuis 2000



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2020 ; Source : © CBN Brest - 2020

Les inventaires de plantes à fleurs et fougères par le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB) depuis 2000

Les données de flore vasculaire utilisées pour juger du niveau de connaissances sont postérieures à 2000, elles ont été extraites de la base de données du CBNB entre novembre 2019 et janvier 2020. Les données proviennent d'inventaires réalisés par le CBNB ainsi que par un réseau de botanistes bénévoles ou des structures naturalistes du secteur qui ont transmis leurs données au CBNB.

Pour juger du niveau de connaissances sur la flore vasculaire dans les communes, les critères retenus sont : le nombre d'inventaires (connaissances insuffisantes si <6), le pourcentage de surface inventoriée (connaissances insuffisantes si $\leq 1,0\%$) et le nombre d'espèces (connaissances insuffisantes si ≤ 200).

La répartition des inventaires sur le territoire est **relativement homogène** bien que l'ouest connaisse une plus **grande concentration**. Sur le territoire, **310 inventaires botaniques** ont été effectués depuis 2000, recouvrant **en moyenne 3,03 % des communes**.

Les communes de Chantrigné, Saint-Ellier-du-Maine, Pontmain, Colombiers-du-Plessis et de Vieuvy apparaissent comme ayant un niveau de connaissances de la flore vasculaire très insuffisant.

Beaucoup d'inventaires floristiques datent d'avant 2000, ils n'apparaissent donc pas sur les cartes. Les **données de flore vasculaire se révèlent assez anciennes, la réalisation de nouveaux inventaires serait souhaitable.**

L'essentiel

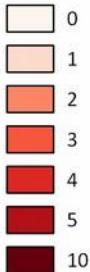
310 inventaires | 3,03 % de recouvrement en moyenne | Très faible niveau de connaissances pour 5 communes | De nombreuses données anciennes

Le Conservatoire Botanique National de Brest est un établissement public local constitué sous la forme juridique d'un syndicat mixte depuis 1987. Les 11 conservatoires botaniques nationaux mènent sur leurs territoires des missions d'étude, d'accompagnement, de préservation et de sensibilisation au service du patrimoine végétal sauvage. Leur expertise publique est reconnue par l'Etat, les collectivités territoriales et les organismes naturalistes, scientifiques et techniques.

(Source : site internet du conservatoire : www.cbnbrest.fr)

Les plantes patrimoniales recensées par le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB)

Nombre de plantes patrimoniales observées depuis 2000

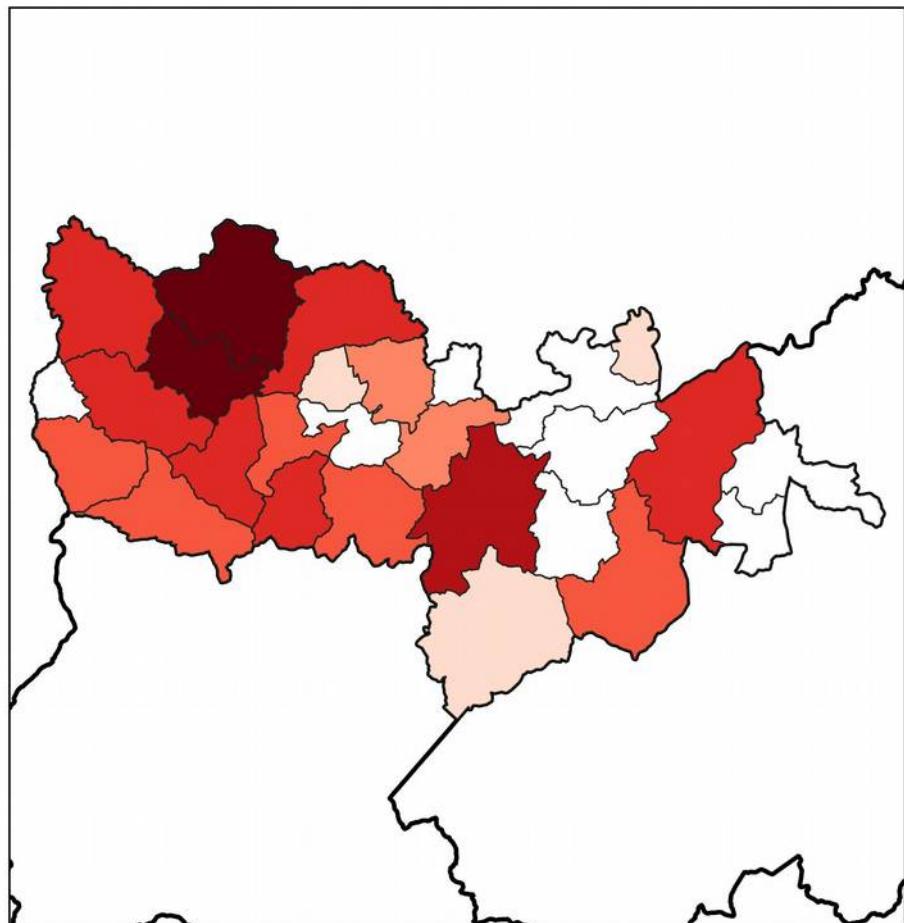


Limites

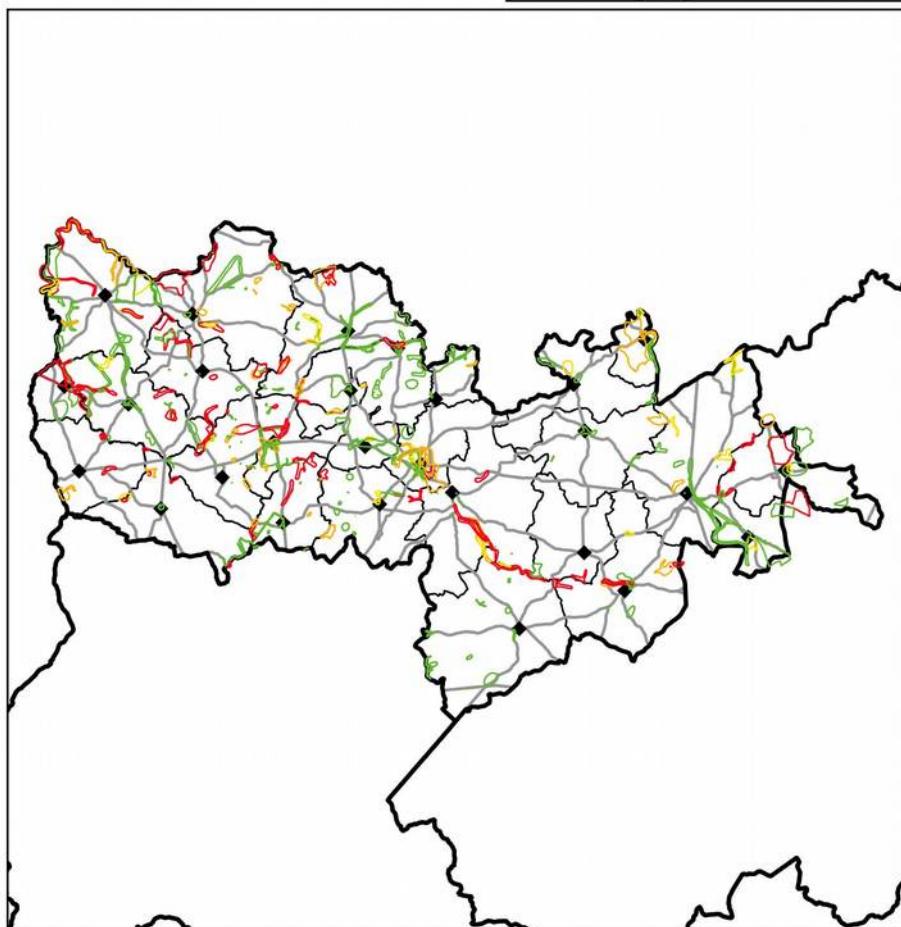
- Communes
- Communauté de communes
- Centres bourgs
- Routes principales

Présence d'espèces protégées, menacées, rares ou en régression

- Présence d'au moins une plante protégée
- Présence d'au moins une plante inscrite sur les listes UICN, mais non protégée
- Présence d'au moins une plante rare et/ou en régression
- Absence de plante rare et/ou en régression



0 10 20 km



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2020 ; Source : © CBN Brest - 2019



Les plantes patrimoniales recensées par le CBNB

Cette catégorie comprend les plantes qui sont menacées et/ou protégées. Ces plantes sont soit inscrites sur la **liste rouge de la flore vasculaire** de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), soit appartenant aux **listes d'espèces protégées** en région ou en France.

Dans l'état actuel des connaissances, on dénombre **43 espèces patrimoniales** sur la Communauté de communes du Bocage Mayennais, dont **6 sont protégées au niveau national et 14 au niveau régional**. Beaucoup de ces espèces sont inféodées aux **tourbières** et aux **prairies de bas-marais oligotrophes** (prairies humides naturelles et non fertilisées).

Parmi les espèces typiques des milieux tourbeux, nous pouvons mentionner la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*), la Narthécie (*Narthecium ossifragum*), la Violette des marais (*Viola palustris*), ou encore le Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*). Ces milieux remarquables semblent cependant souvent **relictuels**, occupant de petites **surfaces**, et pour beaucoup d'entre eux nous ne disposons **pas d'observation récente**, c'est-à-dire que **leur présence n'est pas attestée depuis plus de 20 ans**. Ces milieux ont par ailleurs **très fortement régressé** depuis la seconde moitié du XXe siècle, **victimes des engrangements et drainages liés à l'agriculture intensive**.

L'essentiel

43 espèces patrimoniales identifiées | 2 communes riches en espèces patrimoniales | 10 espèces patrimoniales à La Dorée et Fougerolles-du-Plessis | Des manques de connaissances sur la plupart des communes du territoire

Exemples de plantes patrimoniales présentes sur la communauté de communes du Bocage Mayennais :



© Loïc Ruellan, CBNB

Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*)



© Thomas Bousquet, CBNB

Narthécie (*Narthecium ossifragum*)



© Thomas Bousquet, CBNB

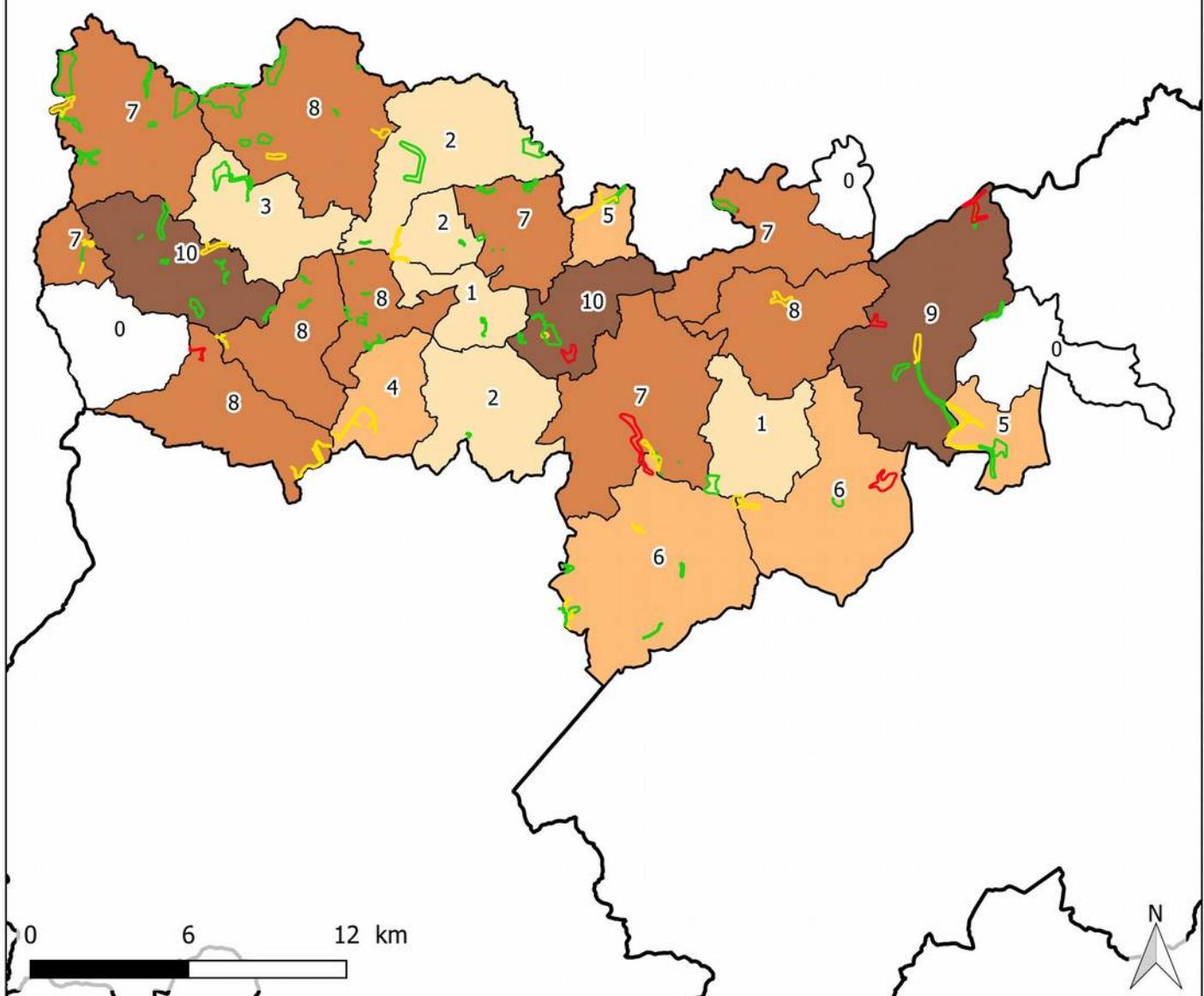
Violette des marais (*Viola palustris*)



© Rémy Ragot, CBNB

Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*)

Les plantes messicoles recensées par le Conservatoire Botanique de Brest depuis 2000



Nombre de plantes messicoles recensées par commune

0
1 - 3
4 - 6
7 - 8
9 - 10

Nombre de plantes messicoles par inventaire

1 - 2
3 - 4
5 - 6

Limites

- Communes
- Communauté de communes



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2020
Source : © CBN Brest - 2019

Les plantes messicoles recensées par le CBNB depuis 2000

Une plante messicole est une **plante sauvage et spontanée**, le plus souvent annuelle, qui pousse préférentiellement dans les **cultures d'hiver** (céréales, colza), dont elle suit le cycle de développement, sans y avoir été semée.

Ces plantes ont subi l'intensification agricole et ont donc régressé drastiquement dans toute l'Europe. **Leur présence témoigne de la richesse et de la diversité écologique de l'agrosystème** : elles hébergent ou nourrissent certains polliniseurs ou auxiliaires des cultures.

Sont ici prises en compte les plantes inscrites sur la liste des 116 plantes messicoles en Pays de la Loire (Mesnage C., 2015).

Sur le territoire du Bocage Mayennais, **22 plantes messicoles** différentes ont été identifiées. Les zones de cultures du territoire de la communauté de communes du Bocage Mayennais ont peu fait l'objet d'inventaires botaniques. Des inventaires complémentaires seraient à réaliser notamment dans des parcelles cultivées en agriculture biologique.

Parmi les espèces messicoles recensées nous pouvons mentionner le Chrysanthème des moissons (*Glebionis segetum*), la Berle des blés (*Sison segetum*) ou encore le Coquelicot (*Papaver rhoeas*).

L'essentiel

Pas assez de connaissances sur le territoire | 22 plantes messicoles identifiées |
Un maximum de 10 espèces à Saint-Mars-sur-la-Futaie et Gorron

Exemples de plantes messicoles présentes sur la communauté de communes du Bocage Mayennais :



Berle des blés
(*Sison segetum*)

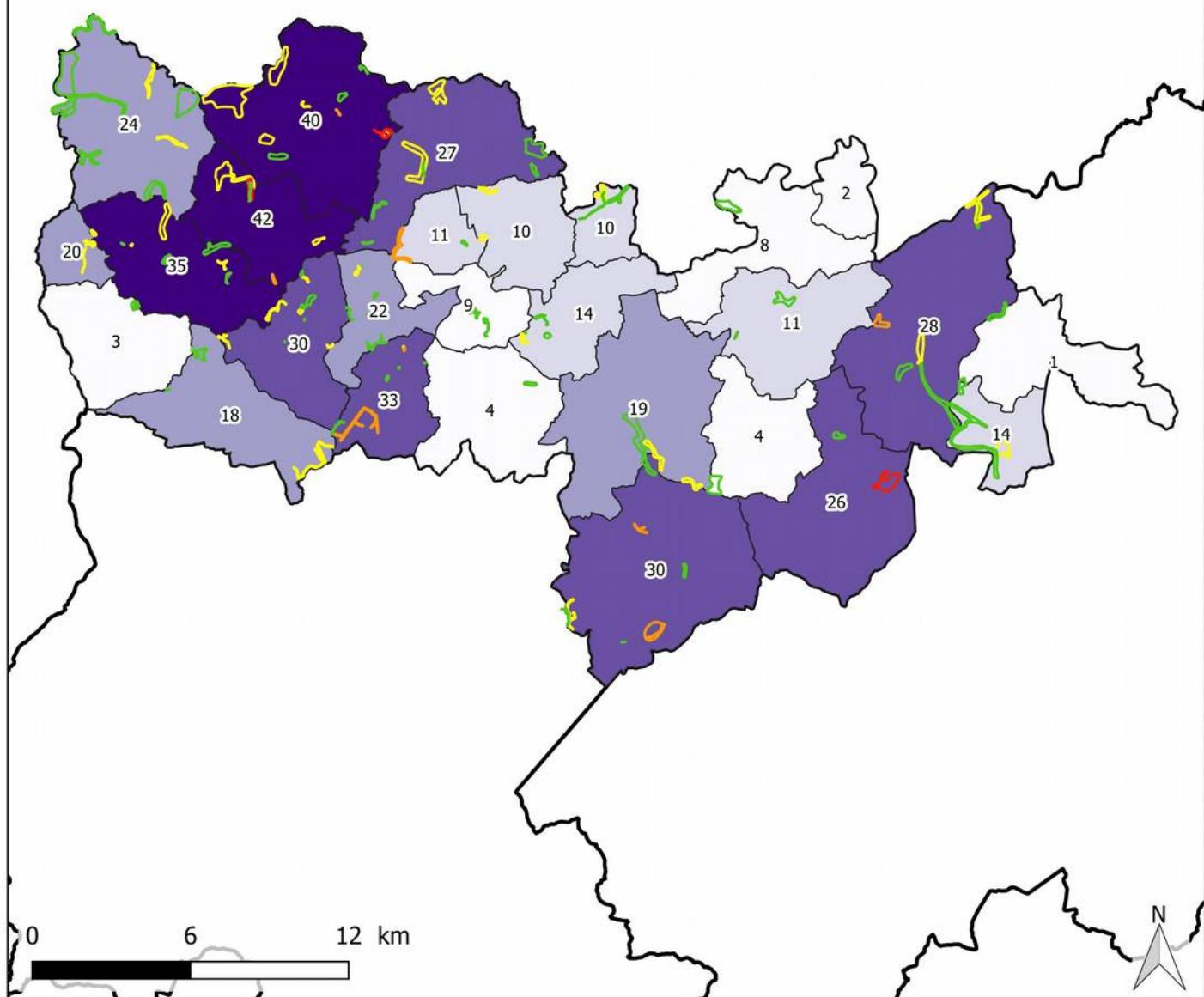


Chrysanthème des moissons
(*Glebionis segetum*)



Coquelicot
(*Papaver rhoeas*)

Les plantes oligotrophiles recensées par le Conservatoire Botanique de Brest depuis 2000



Nombre de plantes oligotrophes recensées par commune

- 1 - 9
- 9 - 17
- 17 - 26
- 26 - 34
- 34 - 42

Nombre de plantes oligotrophes recensées par inventaire

- 1 - 6
- 7 - 13
- 14 - 20
- 21 - 27

Limites

- Communes
- Communauté de communes



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2020
Source : © CBN Brest - 2019

Les plantes oligotrophiles recensées par le CBNB depuis 2000

Une plante **oligotrophile** est une plante qui pousse dans des milieux oligotrophes, c'est-à-dire **pauvres en éléments nutritifs assimilables**. Ces milieux sont devenus rares, voire exceptionnels par endroits en raison de l'intensification de l'agriculture et de l'urbanisation croissante. Ils abritent des pelouses sèches ou humides, des prairies maigres, des landes ou encore des tourbières. Les espèces liées à ces milieux sont devenues rares.

Sur la communauté de communes du Bocage Mayennais, le cortège d'espèces oligotrophiles est assez proche de celui des espèces patrimoniales, essentiellement constitué d'espèces liées aux tourbières. L'ancien étang d'Ourdes par exemple, constituée d'un bas-marais acide oligotrophe, abrite bon nombre d'espèces oligotrophiles, parmi lesquelles, outre les espèces rares déjà citées précédemment, nous pouvons mentionner la Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*), la Potentille dressée (*Potentilla erecta*) ou encore la Laîche bleuâtre (*Carex panicea*).

L'essentiel

Pas assez de connaissances sur le territoire | 42 espèces oligotrophiles à la Dorée

Exemples de plantes oligotrophiles présentes sur la communauté de communes du Bocage mayennais :



Bruyère
(*Erica sp.*)

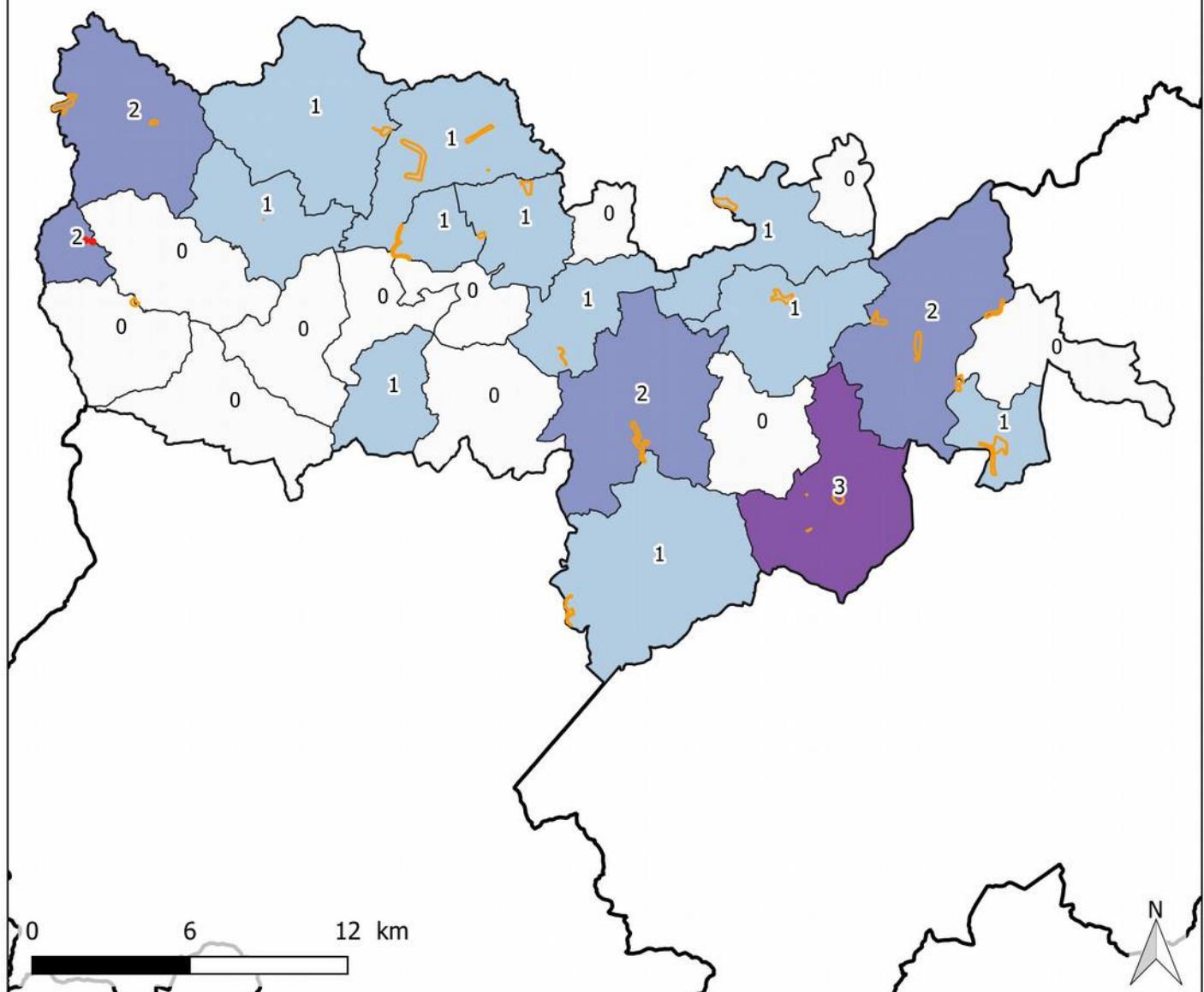


Potentille dressée
(*Potentilla erecta*)



Laîche bleuâtre
(*Carex panicea*)

Les plantes invasives recensées par le Conservatoire Botanique de Brest depuis 2000



Nombre de plantes invasives recensées par commune

0
1
2
3

Nombre de plantes invasives par inventaire

0
1
2
3

Limites

Communes
Communauté de communes



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2020
Source : © CBN Brest - 2019

Les plantes invasives recensées par le CBNB depuis 2000

Les plantes invasives sont des **plantes exotiques** (étrangères à notre territoire) qui forment des populations denses, bien installées, montrant une dynamique d'**extension rapide** et dont les proliférations ont des **conséquences** : sur la **biodiversité locale** par concurrence des espèces indigènes et dégradation des milieux naturels, sur les **activités économiques** ou sur la **santé humaine**. En Pays de la Loire, 128 plantes invasives ont été listées (Dortel F. et Geslin J., 2016).

17 plantes invasives avérées sont connues sur le territoire Mayennais. Sur la communauté de communes du Bocage Mayennais, 4 **plantes invasives** ont été recensées. La Communauté de communes semble peu impactée par les espèces végétales exotiques envahissantes car elles sont présentes dans un petit nombre de stations. Le maximum de 3 plantes invasives sur une commune concerne la commune de Gorron.

L'espèce la plus fréquente sur le territoire est la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*). Cette espèce était fréquemment implanté par les paysagistes sur les bords de route.

L'essentiel

Pas assez de connaissances sur le territoire | 4 plantes invasives | 3 plantes invasives à Gorron

Exemples de plantes invasives présentes sur la communauté de communes du Bocage Mayennais :



Bident feuillu
(*Bidens fondososa*)



Renouée du Japon
(*Reynoutria japonica*)

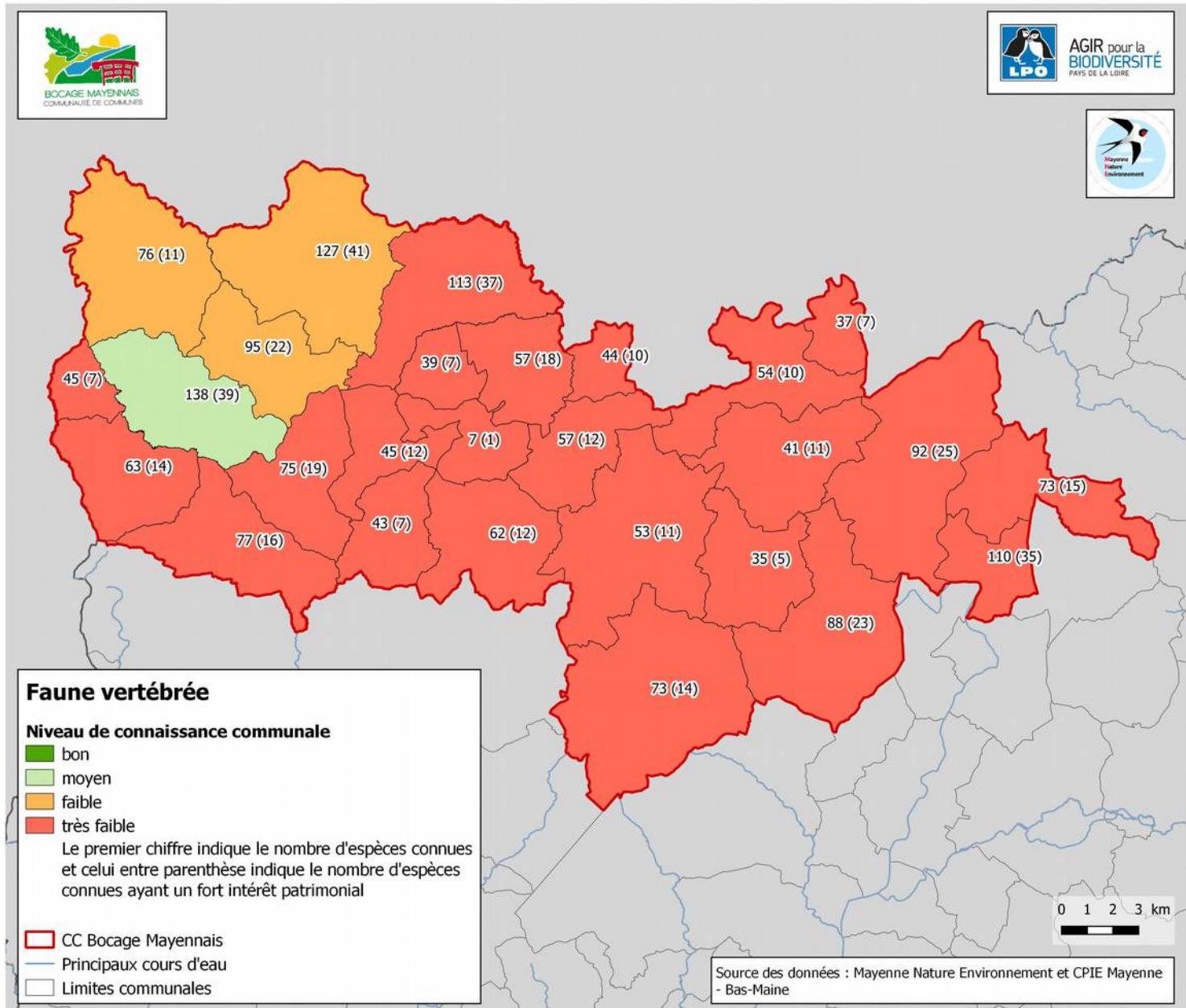


Robinier faux-accacia
(*Robinia pseudoacacia*)



Biodiversité

Niveau de connaissances pour la faune vertébrée entre 2010 et 2018





La faune vertébrée (oiseaux, mammifères, amphibiens et reptiles)

De même que pour la flore, les données naturalistes sont **non exhaustives et tributaires de la pression de prospection**. Les analyses qui suivent sont donc à prendre avec **précaution** en l'état des connaissances disponibles. Les données présentées sont issues d'une compilation d'observations extraites de la base de données Faune Maine et de la base de données du CPIE Mayenne - Bas-Maine sur la **période de 2010-2018**, ce qui représente **10 513 données**.

Le **niveau de connaissances** est **estimé** par un système de notation à partir de la **densité d'observations** sur la commune et du **nombre d'espèces connues** sur la commune. Sur le territoire de la communauté de communes du Bocage mayennais, ce niveau de connaissances est **très hétérogène**. La partie ouest du Bocage Mayennais constitué par les communes de **Saint-Mars-sur-la-Futaie, Landivy, Fougerolles-du-Plessis et la Dorée** bénéficie d'une meilleure connaissance sur les vertébrés en raison de la présence d'un naturaliste résidant sur ce secteur. Ailleurs le niveau de connaissances est très faible.

Le territoire du Bocage Mayennais abrite **205 espèces de vertébrés** dont **67 espèces menacées** et **107 espèces d'intérêt patrimonial fort**. Les oiseaux représentent le groupe de vertébrés avec le plus d'espèces.

L'essentiel

Niveau de connaissances hétérogène | Manque de connaissances sur le territoire | 1 commune à bon niveau de connaissances : Saint-Mars-sur-la-Futaie

Le Nombre d'espèces de vertébrés par grands groupes sur la communauté de communes du Bocage Mayennais et en région Pays de la Loire et nombres d'espèces à enjeu

(Source : © Mayenne Nature Environnement et CPIE Mayenne – Bas-Maine - 2019)

Groupe taxonomique	Nombre d'espèces sur le Bocage Mayennais	Nombre d'espèces protégées	Nombre d'espèces d'intérêt patrimonial fort	Nombre d'espèces en région
Amphibiens	9	8	2	22
Mammifères	39	14	8	71
Oiseaux (dont nicheurs)	150 (65)	111 (50)	56 (14)	427 (203)
Reptiles	7	6	1	14
TOTAL	205	139	67	534



Martinet noir
(Apus apus)



Couleuvre d'Esculape
(Zamenis longissimus)



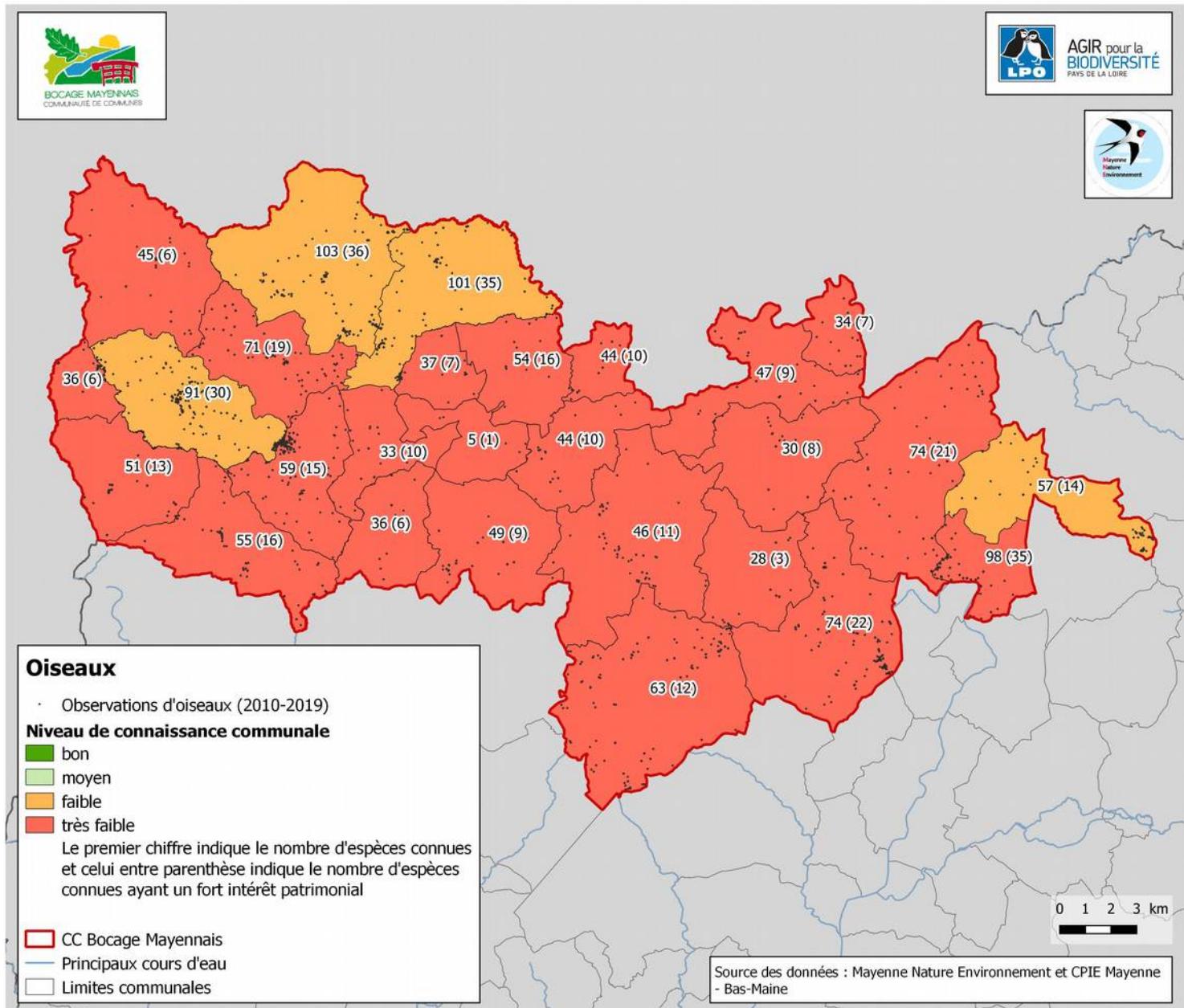
Chevreuil
(Capreolus capreolus)



Grenouille verte
(Pelophylax sp)



Niveau de connaissances sur les oiseaux entre 2010 et 2018





Les oiseaux

Le niveau de connaissances sur les oiseaux est **généralement très faible** à l'échelle communale sur le territoire du Bocage mayennais. **4 communes** dont Chantrigné, Désertines, Fougerolles du Plessis et Saint-Mars-sur-la-Futaie sont mieux connues mais l'état des connaissances reste néanmoins faible.

Les communes de **Fougerolles-du-Plessis** et de **Désertines** accueillent respectivement 103 et 101 espèces d'oiseaux, toutes considérées comme nicheuses. **Les étangs du Goué et de Pontpierre** sont surtout des sites de halte migratoire et d'hivernage pour les oiseaux d'eau, tout comme **l'étang de Chambresson à Saint-Mars-la-Futaie**. Le **lac de Haute-Mayenne**, situé en partie sur la commune de **Saint-Loup-du-Gast** (98 espèces), est remarquable à ce sujet dans la continuité de la rivière la Mayenne.

La recherche des derniers sites de nidification de **Courlis cendré** (*Numenius arquata*) du département de la Mayenne n'a pas permis de retrouver cette espèce patrimoniale, les milieux favorables ayant disparu. Elle est encore observée en migration.

La nidification du **Tadorne de Belon** (*Tadorna tadorna*), sur la commune de St-Mars-la-Futaie en 2018, est remarquable car c'est l'un des rares sites où cette espèce littorale se reproduit en Mayenne. Les espèces de milieux bâties, à l'image du **Moineau friquet** (*Passer montanus*) trouvent sur le territoire du Bocage mayennais, l'un de leurs derniers bastions de reproduction. 13 communes sont concernées.

L'essentiel

Niveau de connaissances insuffisant | Un plan d'eau remarquable favorables | 2 espèces nicheuses remarquables sur les 14 patrimoniales.



© Loïc Bellon

Courlis cendré
(*Numenius arquata*)



© Estormiz

Tadorne de Belon
(*Tadorna tadorna*)

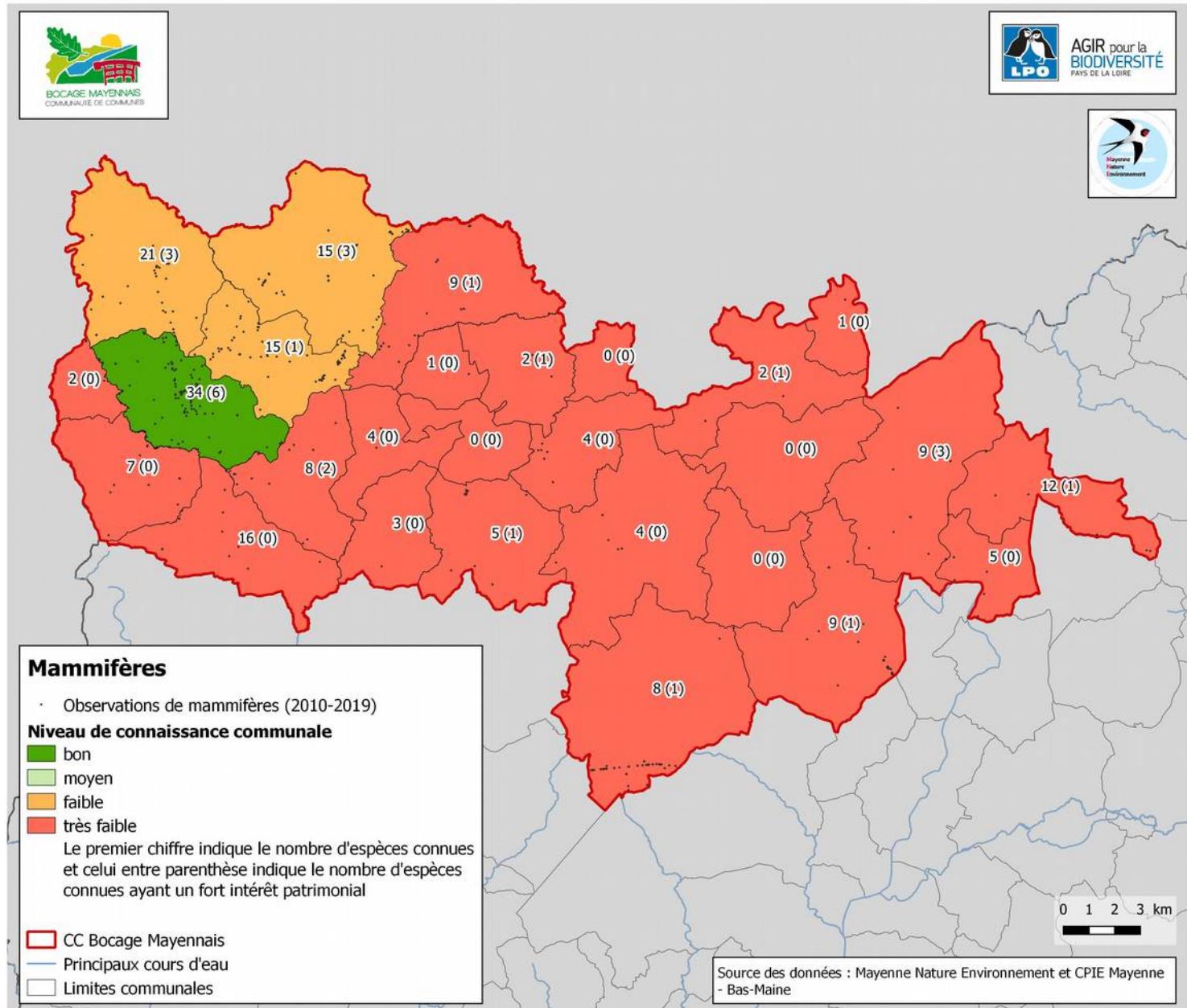


© Andreas Terpe

Moineau friquet
(*Passer montanus*)



Niveau de connaissances sur les mammifères entre 2010 et 2018





Biodiversité

Les mammifères

A l'exception d'une seule commune bien connue, **Saint-Mars-la-Futaie** (34 espèces), le niveau de connaissances est très faible pour les mammifères. La pression d'observation y est régulière et importante. Il est faible (15 à 21 espèces) pour les communes de **Gorron, La Dorée et Landivy**.

39 espèces de Mammifères sont connues sur le territoire du Bocage Mayennais sur les 60 espèces indigènes et exotiques répertoriées dans le département :

- Insectivores : 5 espèces
- Chiroptères (chauves-souris) : 10 espèces
- Carnivores : 8 espèces
- Rongeurs : 10 espèces + 2 exotiques (ragondin et rat musqué)
- Lagomorphes : 2 espèces (lapin de garenne et lièvre brun)
- Artiodactyles (ongulés) : 2 espèces (chevreuil et sanglier)

Le nombre d'espèces patrimoniales reste limité (8 espèces) mais concerne jusqu'à 6 espèces pour la seule commune de Saint-Mars-la-Futaie.

Il s'agit essentiellement de **Chauves-souris** (4 espèces sur les 18 espèces connues en Mayenne) mais aussi de mammifères semi-aquatiques ou liés aux zones humides arborées, tels que la **Loutre d'Europe** (*Lutra lutra*), le **Campagnol amphibie** (*Arvicola sapidus*) mais aussi le **Putois d'Europe** (*Mustela putorius*). Toutes sont protégées à l'exception de cette dernière espèce dont le statut devrait être revu prochainement.

L'essentiel

Niveau de connaissances très faible | 39 espèces | Mammifères patrimoniaux liés aux zones humides



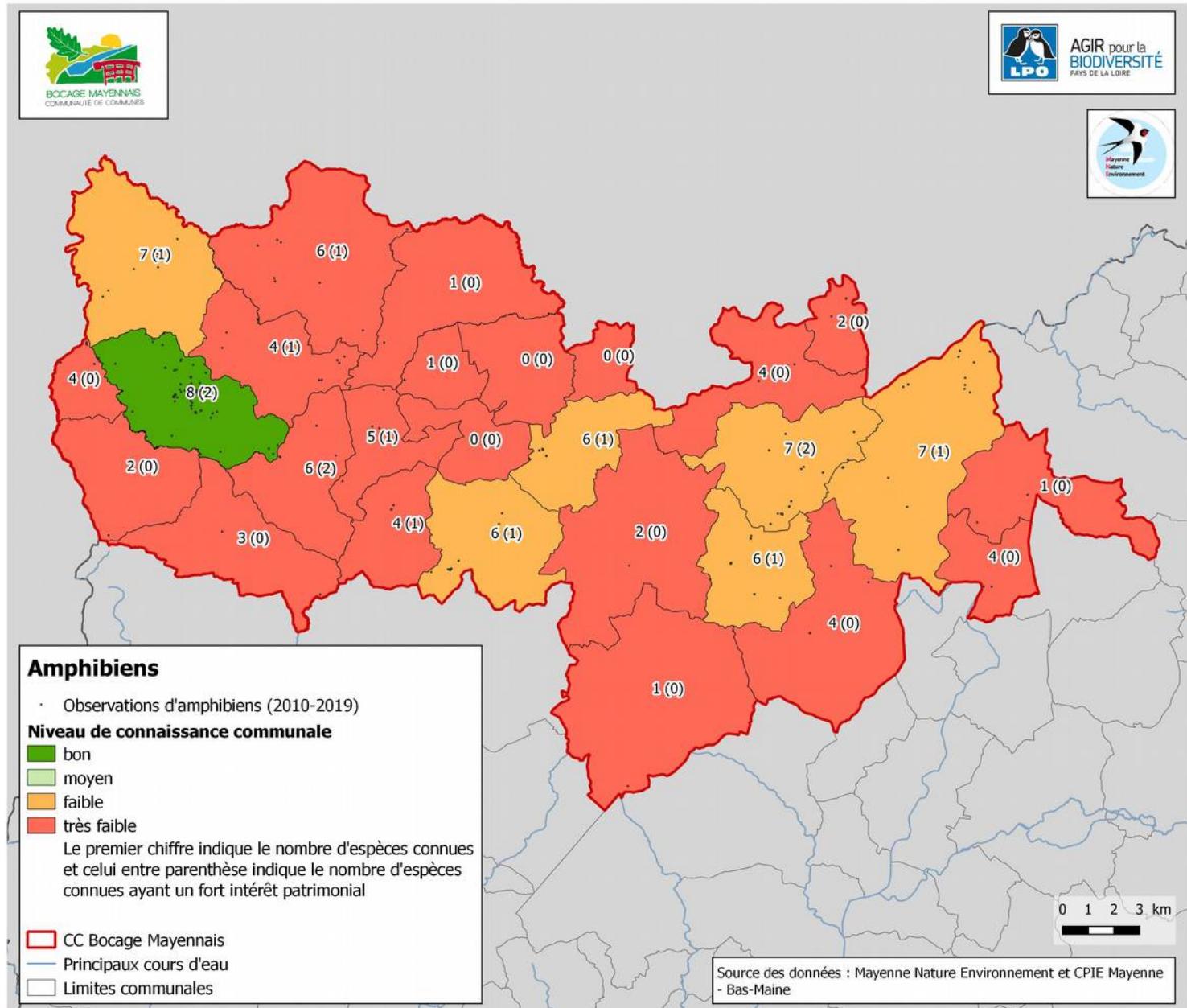
Grand Murin
(*Myotis Myotis*)



Loutre d'Europe
(*Lutra lutra*)



Niveau de connaissances sur les amphibiens entre 2010 et 2018





Biodiversité

Les amphibiens

Globalement le **niveau de connaissances est très faible** pour la majorité des communes et faible pour 6 communes (les données historiques antérieures à 2010 de l'atlas départemental ne sont pas considérées). La commune **de Saint-Mars-sur-la-Futaie** fait exception avec 316 observations d'amphibiens et 8 espèces avérées (forte pression d'observation). Pour **3 communes**, aucune information n'est disponible (Hercé, Lesbois et Saint-Aubin-Fosse-Loubin).

9 espèces d'amphibiens sur les 15 potentiellement présentes en Mayenne sont présentes (crapauds, grenouilles, tritons et salamandre). Les mares sont les milieux de reproduction principaux de ces espèces.

La Grenouille rousse (*Rana temporaria*) et le Triton marbré (*Triturus marmoratus*) correspondent aux espèces patrimoniales. 12 communes hébergent au moins l'une de ces deux espèces.

La majorité des observations se rapportent à la Grenouille rousse, bien suivie notamment sur les bassins d'orage de **Saint-Mars-sur-la-Futaie**. C'est une espèce bien répandue dans le nord du département de la Mayenne plus arrosé, première espèce d'amphibiens à déposer ses pontes au cours de l'année, en février, voire en janvier lors de périodes de redoux. Mares et prairies humides ponctuellement inondées complètent son habitat lors de cette phase aquatique de l'espèce.

Le Triton marbré, espèce à répartition ouest atlantique et à faible mobilité, se rencontre en zone bocagère (à défaut de boisements) où les mares plutôt profondes et végétalisées lui fournissent des zones de reproduction et les haies adjacentes, des refuges pour passer l'hiver. Les zones extensives sont favorables à son maintien. C'est l'un des plus gros tritons rencontrés en Mayenne.

L'essentiel

1 seule commune avec un bon niveau de connaissances | 9 espèces | Grenouille rousse et triton marbré | Importance des prairies humides et des mares pour la reproduction



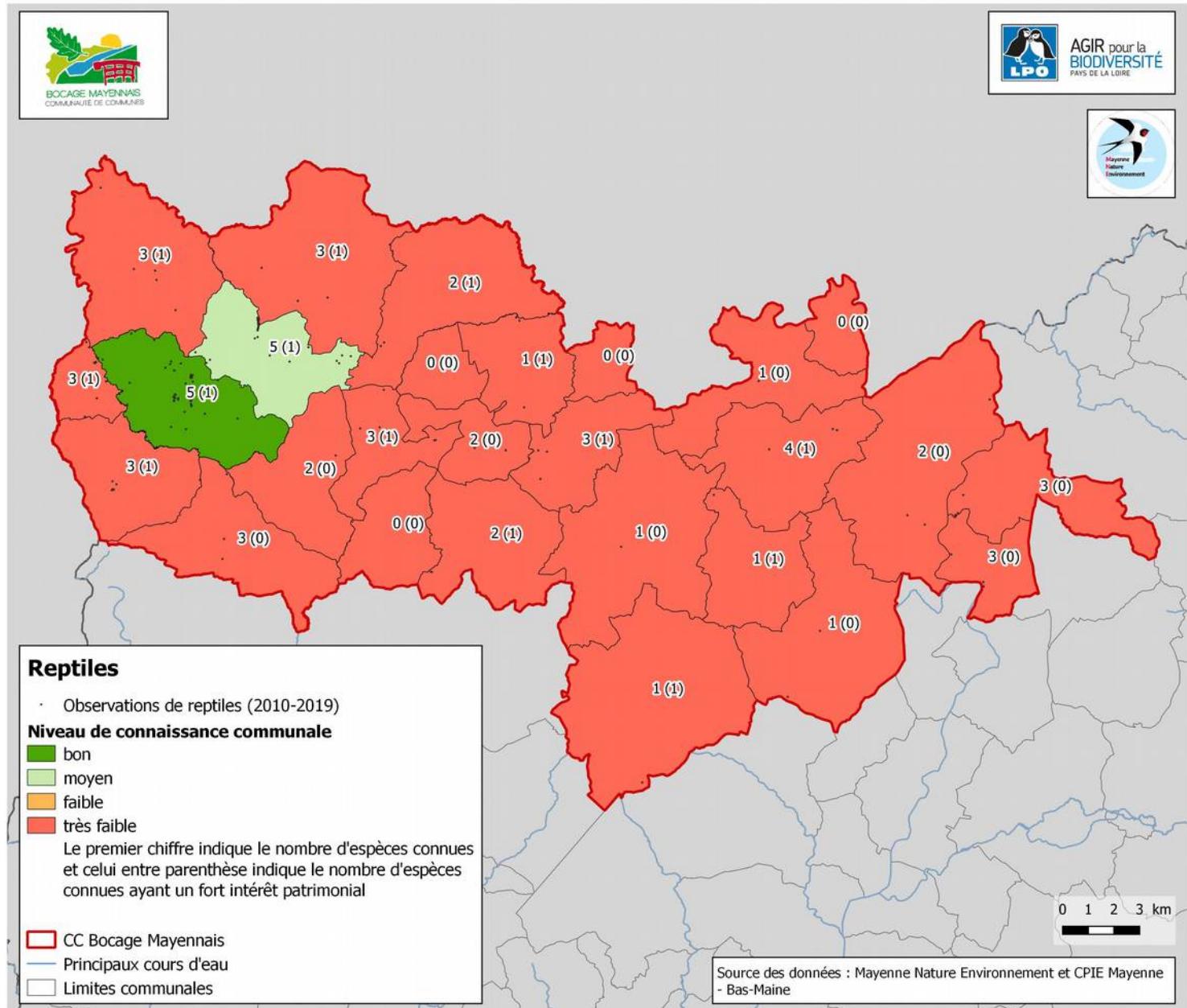
Triton marbré
(*Triturus marmoratus*)



Grenouille rousse
(*Rana temporaria*)



Niveau de connaissances sur les reptiles entre 2010 et 2018



Les reptiles

Hormis la commune de **Saint-Mars-sur-la-Futaie** particulièrement bien suivie, le niveau de connaissances est très faible pour les reptiles sur les autres secteurs de la communauté de communes du Bocage Mayennais (informations ponctuelles). La commune de **La Dorée** héberge aussi 5 espèces avec un niveau de connaissances jugé moyen.

Au total 7 espèces ont été inventoriées (6 indigènes protégées et 1 exotique) sur les 9 espèces potentiellement présentes à cette latitude dans notre département.

- Lézards : 4 espèces dont l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*) dépourvu de pattes
- Serpents : 2 espèces dont la Couleuvre d'Esculape (*Zamemis longissimus*) et la Couleuvre Helvétique (*Natrix helvetica*)
- Tortues : 1 espèce exotique aquatique (Tortue de Floride) introduite sur la commune de Montaudin

La **Vipère péliaude** (*Vipera berus*), espèce à affinité nordique, est probablement réellement absente suite à l'évolution de ses habitats, notamment les landes, mais elle est souvent difficile à détecter en dehors de toute recherche spécifique et de la fragmentation des populations. Elle n'était connue que sur la commune de Saint-Mars-sur-la-Futaie précédemment. C'est l'espèce prédatrice du **Lézard vivipare** (*Zootoca vivipara*), identifié sur le territoire du Bocage Mayennais au sein de 14 communes. Elle se trouve en limite sud de répartition géographique et c'est au final la seule espèce patrimoniale contactée.

Encore plus discrète et de petite taille, la **Coronelle lisse** (*Coronella austriaca*), autre couleuvre, représente moins d'une centaine d'observations à l'échelle de la Mayenne, ce qui suggère des densités faibles. Elle était aussi connue sur la commune de Saint-Mars-sur-la-Futaie.

L'essentiel

Niveau de connaissances très faible | 6 espèces indigènes et 1 introduite | Manque de connaissances | 1 commune à bon niveau de connaissances | Importance du territoire vis-à-vis du Lézard vivipare



Coronelle lisse
(*Coronella austriaca*)



Lézard vivipare
(*Zootoca vivipara*)



Vipère péliaude
(*Vipera berus*)



Biodiversité

Pression de prospection de la faune invertébrée

● Localisation des inventaires d'invertébrés

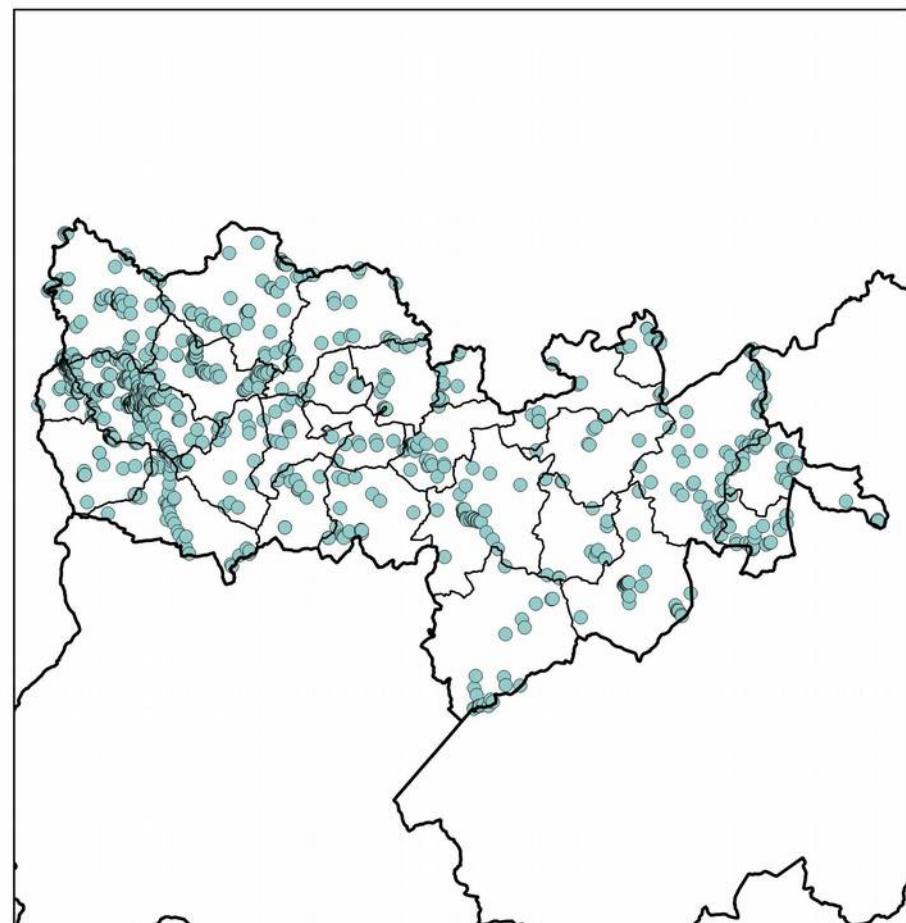
Limites

Communes

Communauté de communes

Nombre d'observations par commune

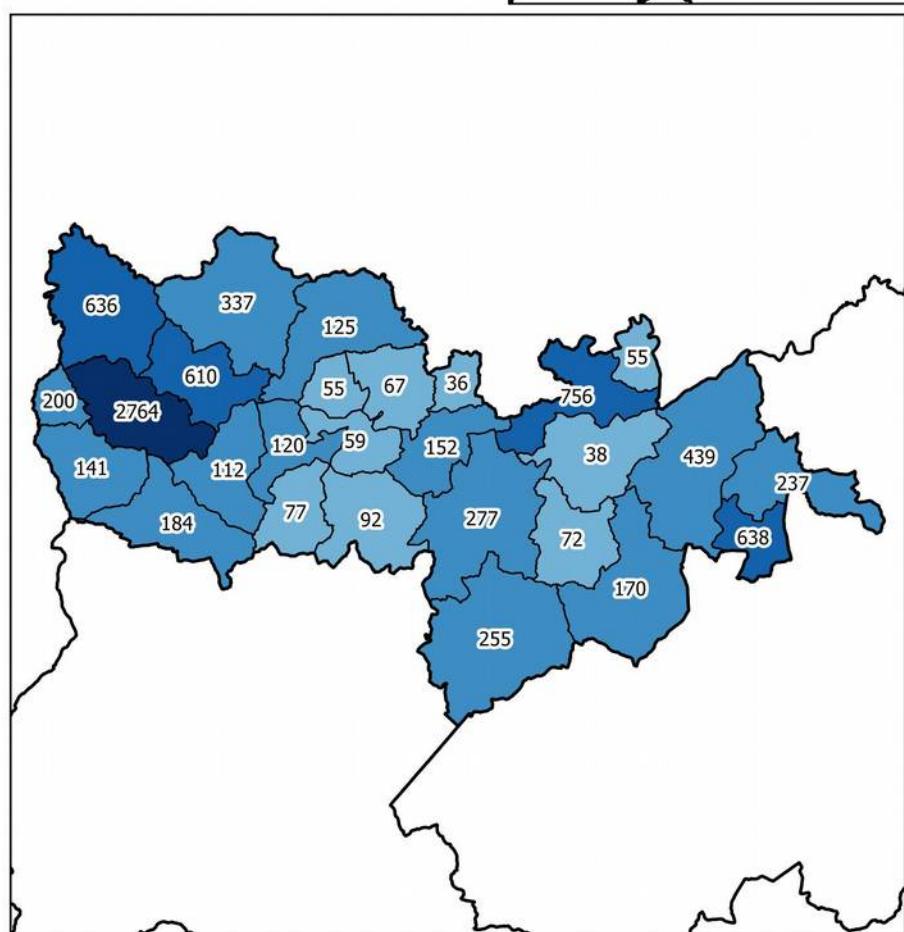
- 11 - 100
- 101 - 500
- 501 - 1000
- 1001 - 5000



0

10

20 km



Gretia
Groupe d'Etude
des Invertébrés
Armoricains



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
PAYS DE LA LOIRE



Conservatoire
d'espaces naturels
Pays de la Loire

Source : © GRETIA - URCPIE - CEN PDL -

LPO PDL - IGN

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine -

2020



La faune invertébrée – Pression de prospection (par le Groupe d'Études des Invertébrés Armoricains - GRETIA)

Un total de **8720 données d'invertébrés** continentaux a été mobilisé sur le territoire de la communauté de communes du Bocage Mayennais, dont 8187 sont publiques ou à diffusion libre. Ces données proviennent de la compilation des bases de données des associations naturalistes (GRETIA, Union Régionale des CPIE et Coordination régionale LPO).

Les données sont inégalement réparties sur le territoire même si elles concernent l'ensemble des communes. Le nombre de données dans les différentes communes du territoire ne dépend pas de la taille de celles-ci. Il varie de 36 données seulement pour la commune la moins bien prospectée (Lesbois) à 2764 pour la mieux connue (Saint-Mars-sur-la-Futaie). Aucun large secteur du territoire n'est totalement dépourvu de données mais leur répartition est quand même très concentrée d'une part le long de la RD31 à Montaudin et Saint-Mars-sur-la-Futaie, et d'autre part le long de certaines rivières ayant fait l'objet d'une bonne pression de prospections odonatologiques, comme la Mayenne ou, dans une moindre mesure, la Colmont (sur Gorron et Brécé) et la Futaie (en limite du territoire de Pontmain).

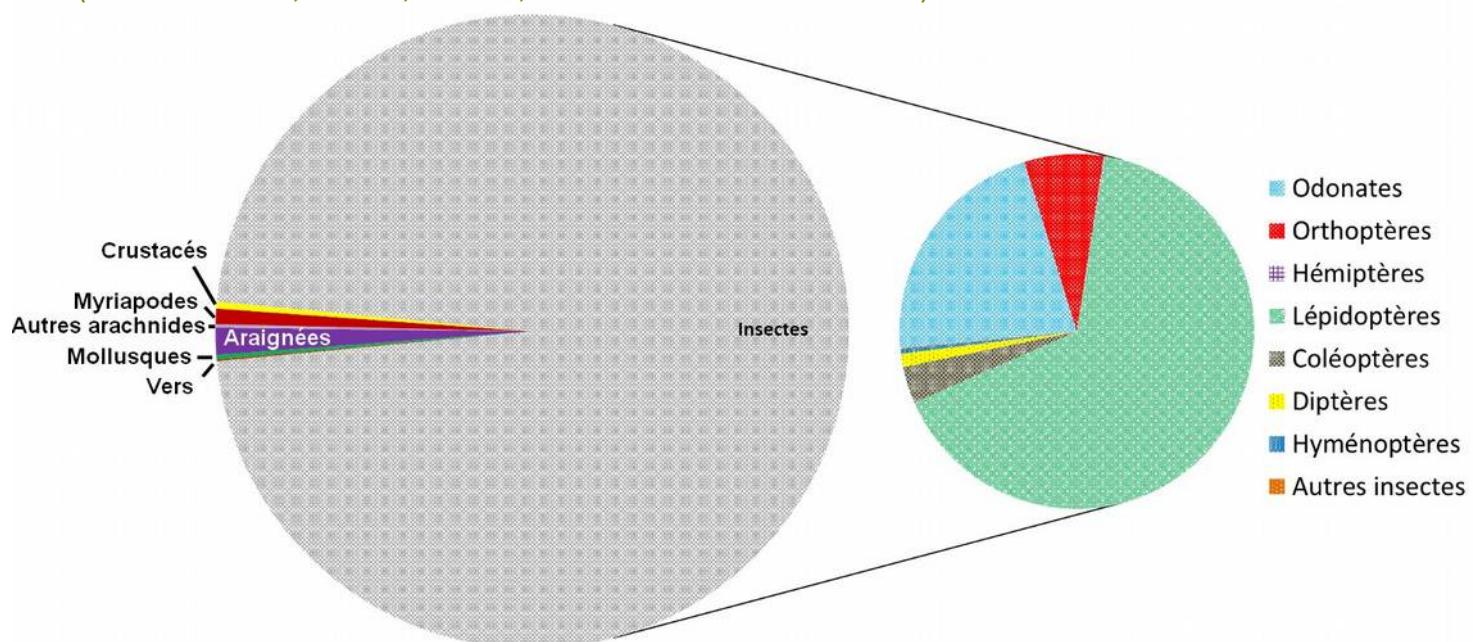
Les différents groupes d'invertébrés sont inégalement représentés dans ce jeu de données. Les insectes représentent 97 % des données, ce qui est fort déséquilibré, témoignant d'un manque de connaissances encore plus accentué dans les autres groupes d'invertébrés, notamment les araignées.

L'essentiel

8720 données | 97 % d'insectes | Manque de connaissances sur les autres groupes (araignées)

Représentation des groupes d'invertébrés dans le lot de données

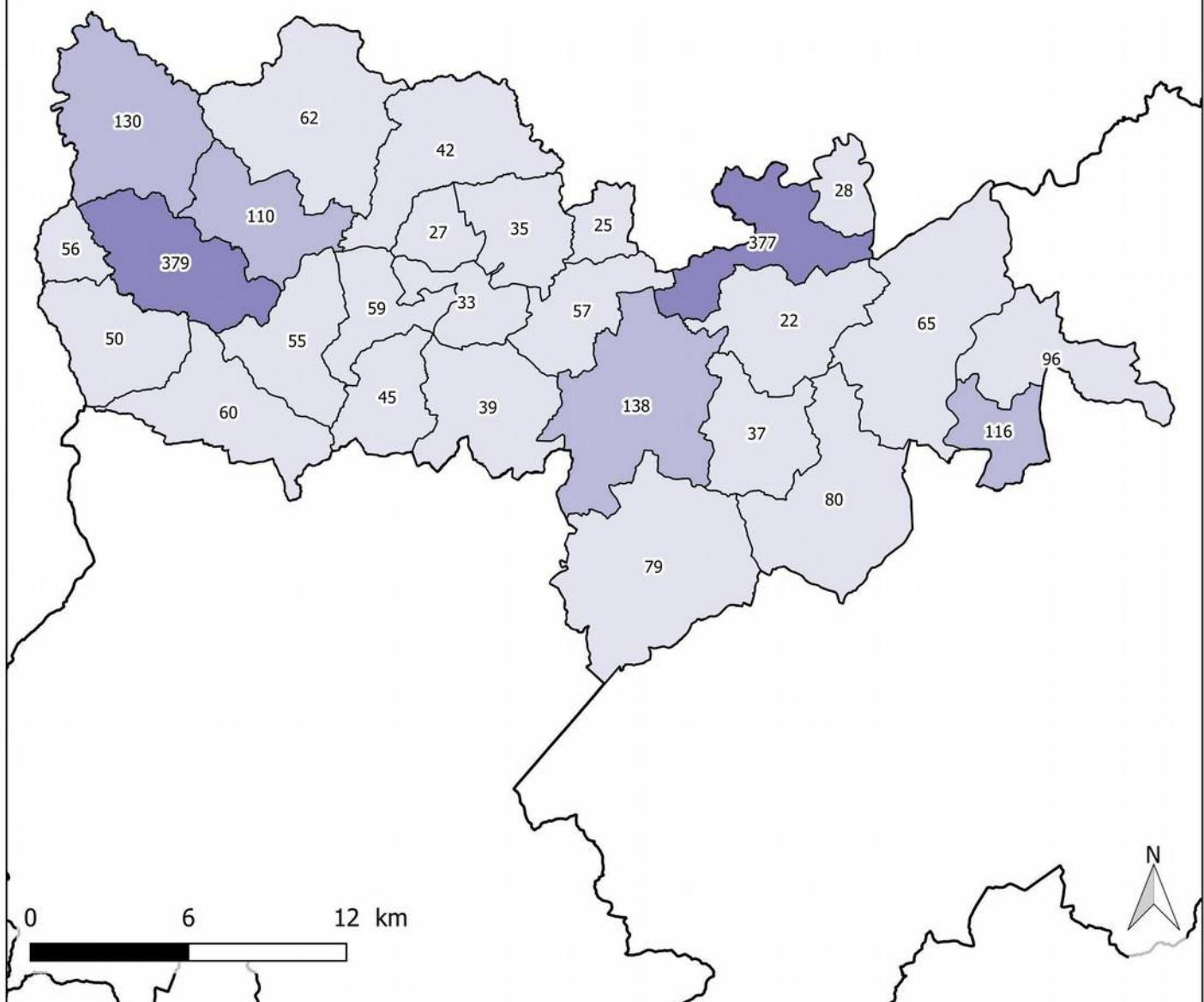
(Source : GRETIA, URCPIE, CR LPO ; Réalisation : © GRETIA - 2019)





Biodiversité

Nombre d'espèces d'invertébrés inventoriées



Nombre de taxons par commune

- | | |
|-------------|------------------------|
| ■ 11 - 100 | Communes |
| ■ 101 - 200 | Communauté de communes |
| ■ 201 - 400 | |



Groupe d'Étude
des Invertébrés
Armoricains



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
PAYS DE LA LOIRE



Conservatoire
d'espaces naturels
Pays de la Loire

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2020
Source : GRETIA - URCPIE - LPO PDL - CEN PDL - IGN



La faune invertébrée – Nombre de taxons

(par le Groupe d'Études des Invertébrés Armoricains - GRETIA)

Le terme de **taxon** correspond à toute unité de classification des êtres vivants (genre, famille, espèce, sous-espèce, ...). Ici, il s'agira principalement de **genres**, d'**espèces** et de **sous-espèces**.

Le lot de données recueillies concerne **830 taxons** différents. Là encore, on observe que la richesse inventoriée dans chaque commune est inégale, comme le montre la carte. Cela semble avant tout lié aux différences de pression d'inventaires. Néanmoins, de réelles différences de richesse liées aux spécificités environnementales des différents territoires communaux peuvent exister. Le cas échéant, elles n'apparaissent pas à la seule lueur de ces indicateurs globaux.

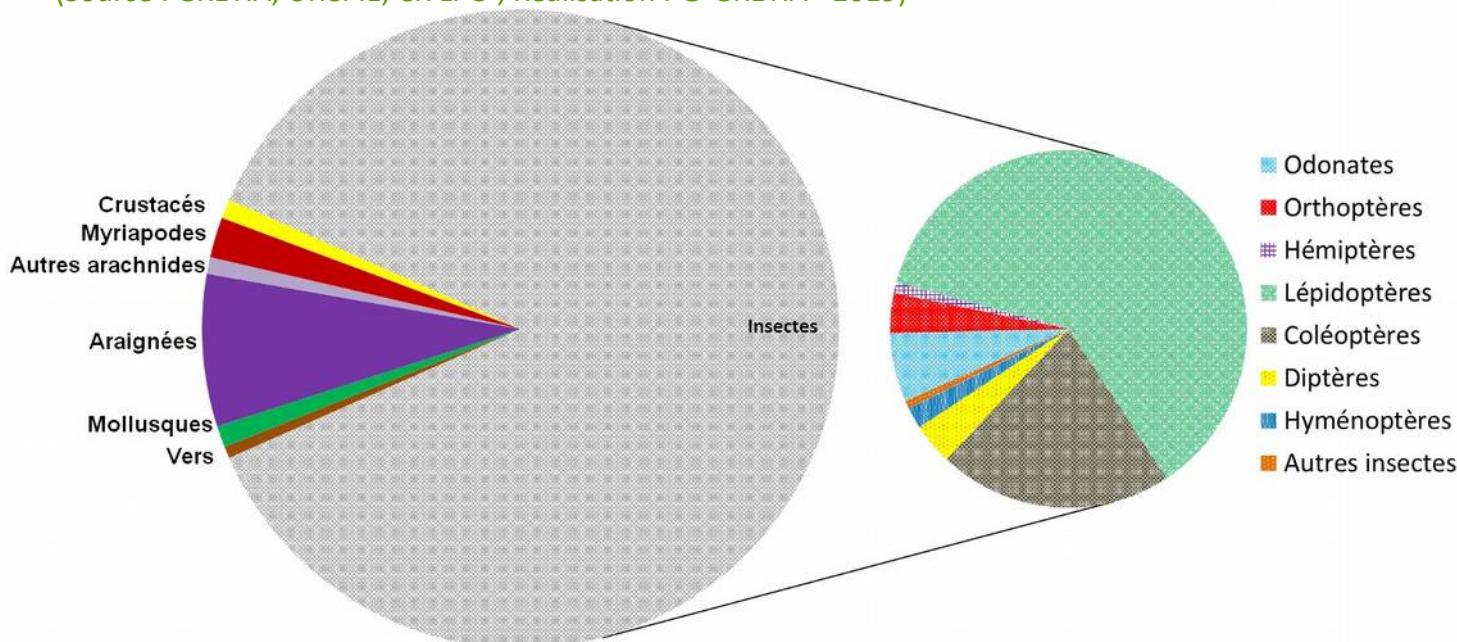
Les **insectes** représentent environ **87 % du nombre de taxons inventoriés** et les araignées presque 8 % sur les 13 % d'autres invertébrés. Dans le détail (diagramme de droite), parmi les insectes, les lépidoptères (ou papillons) arrivent largement en tête avec 64 % des données et 443 espèces connues (53 %). Viennent ensuite les coléoptères avec 153 espèces mais seulement 3,3 % des données puis, les odonates avec 45 espèces (ce qui représente une large proportion de l'ensemble des espèces connues dans le département) pour 21 % des données. Rappelons que les coléoptères représentent le groupe qui inclue le plus d'espèces, suivis par les diptères et les hyménoptères. Si l'on tendait à l'exhaustivité de la connaissance, à eux seuls, les coléoptères devraient représenter environ 25 % des espèces et les diptères et les hyménoptères, environ 15 % chacun. On en est très loin, surtout pour ces deux derniers groupes. *A contrario*, les odonates paraissent relativement bien connus sur le territoire.

L'essentiel

830 taxons | 87 % d'insectes | 8 % d'araignées | Lacunes sur les coléoptères, diptères et hyménoptères

Représentation des groupes d'invertébrés selon les taxons

(Source : GRETIA, URCPIE, CR LPO ; Réalisation : © GRETIA - 2019)





Observations remarquables et potentialités pour les invertébrés (par le Groupe d'Études des Invertébrés Armoricains - GRETIA)

Au sein des données rassemblées figurent les observations de 39 espèces qui sont jugées déterminantes de ZNIEFF en Pays de la Loire. Cela signifie que leur présence peut justifier le classement du lieu d'observation en Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Il s'agit essentiellement d'espèces de lépidoptères.

Une partie des espèces sont présentées brièvement ci-dessous, en les regroupant en deux cortèges.

Les zones humides et bords de cours d'eau

Les **prairies humides** et les **marécages** abritent de nombreuses espèces d'invertébrés rares. Parmi celles-ci, le **Vertigo des marais** (*Vertigo antivertigo*), un très petit escargot découvert récemment à **Landivy**. Une petite araignée, *Lophomma punctatum* (*Linyphiidae*) qui n'est connue que de quelques localités du nord et du nord-ouest de la Mayenne. **Deux papillons de nuit rares** découverts sur la commune de **Couesmes-Vaucé** : la Noctuelle de la Massette (*Nonagria typhae*) et le Chi (*Anttype chi*). Ils sont tous les deux liés en partie aux milieux ouverts humides. Une espèce rare de **criquet**, le **Criquet palustre** (*Pseudochorthippus montanus*) est également présente sur le territoire. On ne le trouve que dans quelques secteurs de la Mayenne et de la Sarthe, sur les **zones à climat frais**. Ses populations sont souvent isolées et généralement fragiles, ce qui en fait une espèce clairement **menacée par la disparition ou l'altération des zones humides**, d'autant que le réchauffement climatique et ses effets induits ne devraient pas lui être favorables. L'espèce n'a été observée que deux fois, à Carelles et Landivy.

Les **landes humides** et les **prairies tourbeuses** abritent deux espèces rares de papillons : le **Miroir** (*Heteropterus morpheus*) et l'**Echiquier** (*Cartecephalus palaemon*). Ils se développent sur la Molinie. Ces deux espèces sont **menacées par la fermeture des milieux ou leur dégradation**. Une troisième espèce de papillon, le **Damier de la Succise** (*Euphydryas aurinia*), est menacée et protégée au niveau nationale et européen. Un signalement ancien du papillon a été fait en 1998 sur la ZNIEFF de la Lande à La Dorée. **Les milieux concernés sont désormais boisés et inadéquats pour cette espèce certainement disparue du territoire mayennais.**

Les **petites rivières à cours vif** et aux **eaux de bonne qualité** abritent des populations d'**Écrevisse à pattes blanches** (*Austropotamobius pallipes*). Les populations de l'espèce subissent une érosion caractérisée, notamment dans les régions de plaines, suite à la dégradation de la qualité de la ressource et des cours d'eau et, plus récemment, sous la pression d'une écrevisse allochtone (exotique), l'**Écrevisse signal** (*Pacifastacus leniusculus*). Les dernières observations de l'espèce sur le territoire concerné remontent à 1989 dans le ruisseau de la Tabuère à Fougerolles-du-Plessis. Une libellule fréquente également ce genre de cours d'eau, l'**Agrion de Mercure** (*Coenagrion mercuriale*). Cette espèce protégée est assez commune sur le territoire du bocage Mayennais.

Les cours d'eau de bonne qualité et les rivières lentes hébergent également d'autres espèces de libellules, le **Gomphe semblable** (*Gomphus similimus*) et la **Cordulie à corps fin** (*Oxygastra curtisii*). La première espèce est très rare en Mayenne, sa découverte date de 2012 seulement sur la Mayenne au niveau d'Ambrières-les-Vallées. Depuis, l'espèce a également été découverte à Chantrigné et sur l'Airon et la Futeaie à Landivy, Pontmain et Saint-Mars-sur-la-Futaie. La **Coccinelle à quinze points blancs** (*Calvia quindecimguttata*), liée aux ripisylves en bon état de conservation, a été découverte récemment en Mayenne à Colombiers-du-Plessis et Landivy.



Criquet palustre
(*Pseudochorthippus montanus*)



Miroir
(*Heteropterus morpheus*)



Écrevisse à pieds blancs
(*Austropotamobius pallipes*)



Le bocage et les boisements

Cette catégorie de milieux est assez hétérogène. Elle comprend **les boisements de résineux** peu ou pas artificialisés qui sont les habitats de l'**opilion *Oligolophus hansenii*** (Arachnides). En région, l'espèce fait l'objet de rares observations, en Anjou, en Vendée et en Mayenne, uniquement sur la vallée de la Colmont entre Brecé et Oisseau.

Parmi les boisements, on retrouve également les **forêts caducifoliées**, comme c'est le cas de la forêt de Mayenne à Châtillon-sur-Colmont. Le **mille-pattes *Strigamia acuminata*** y a été observée uniquement sur ce site. Le **carabe *Cychrus caraboides*** est un des plus petits carabes que l'on rencontre **uniquement en forêt**. C'est un prédateur spécialisé dans les gastéropodes. Les Pays de la Loire forment une limite climatique pour cette espèce qui peut s'avérer très sensible au réchauffement. On ne la trouve plus guère, dans la région, que dans le nord de la Mayenne et de la Sarthe. L'espèce a été observée à Saint-Mars-sur-la-Futaie. Deux espèces de lépidoptères (papillons) peu communs sont présents sur le territoire du Bocage Mayennais. La **Serpette (*Watsonalla cupraria*)** qui est **strictement liée aux hêtres**, et le **Grand mars changeant (*Apatura iris*)** dont la chenille se développe sur les saules et peupliers. L'espèce est donc présente sur les **fonds de vallons ou autres milieux sylvatiques humides**.

Le **milieu bocager** héberge également des espèces d'**invertébrés rares** comme le **Procruste coriacé (*Carabus coriaceus*)**, un grand carabe autrefois assez commun. 80 % des données datent de plus de 20 ans. Cette espèce des milieux semi-ouverts est **emblématique des bocages bien préservés** qu'il existe localement dans le Massif armoricain.



Procruste coriacé
(*Carabus coriaceus*)

© Thomas Cherpitel – GRETIA



Grand mars changeant
(*Apatura iris*)

© Rémi Bouteloup



Cychre fin
(*Cychrus caraboides*)

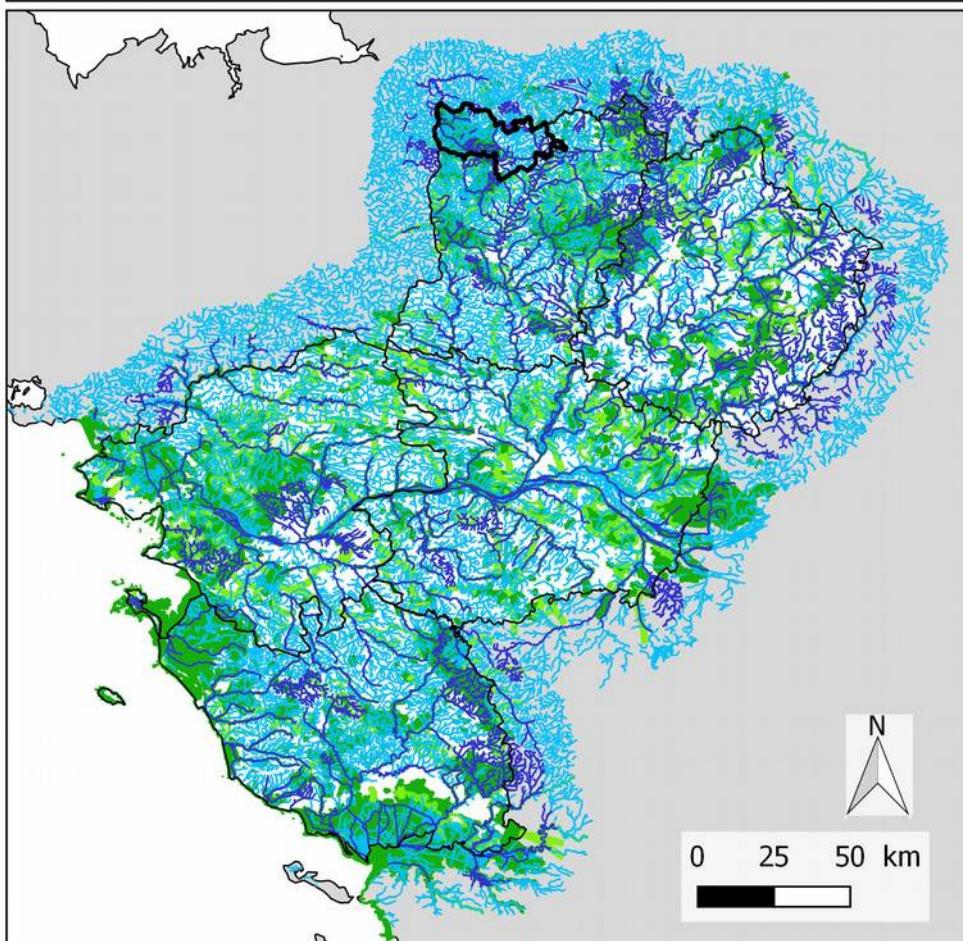
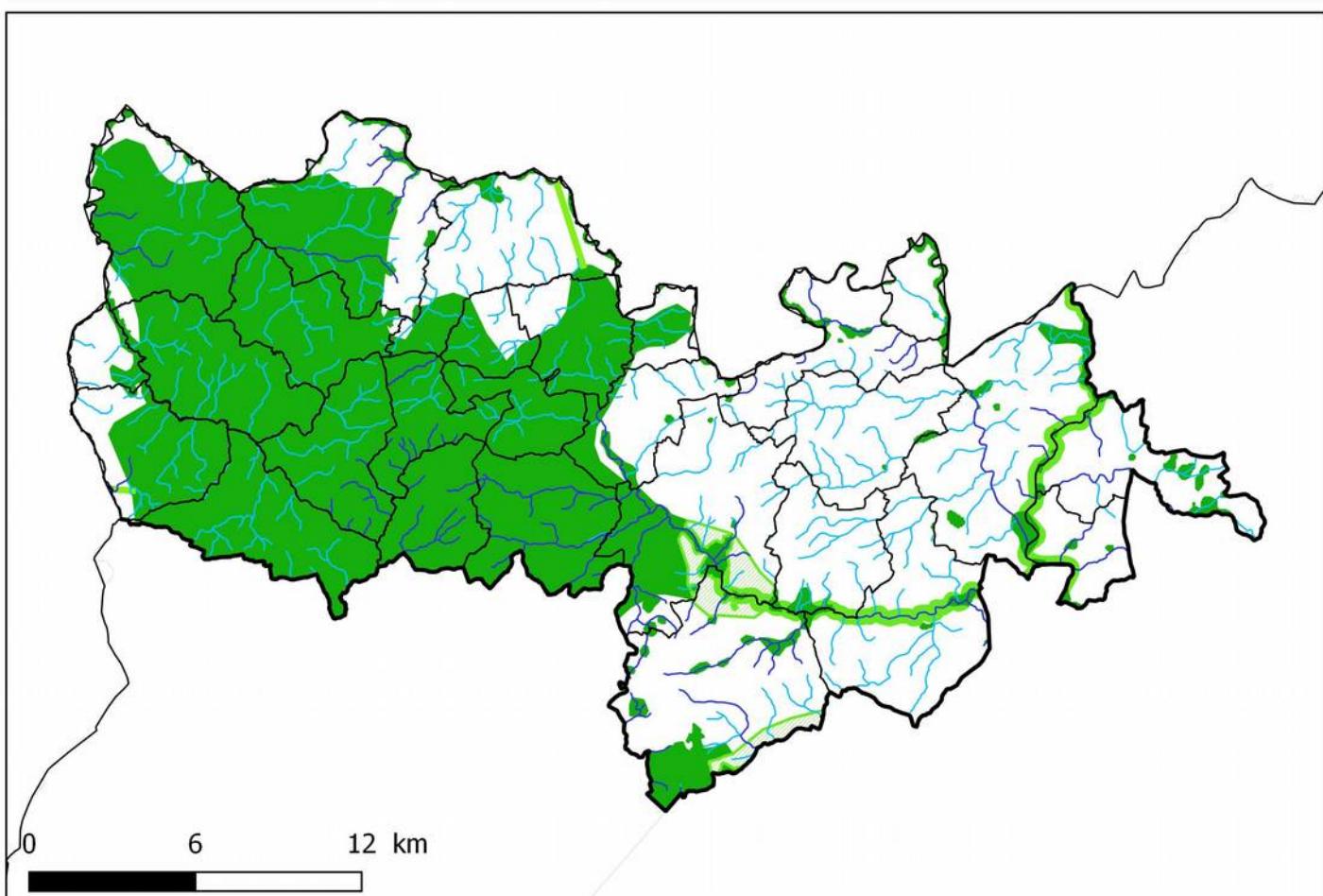
© AfroBrazilian – Wikimédia commons

Bilan des connaissances sur les invertébrés

En définitive, ce territoire assez vallonné s'illustre réellement par ses **zones humides** et son **réseau hydrographique**. Des nombreux **fonds de vallons** accompagnés de **prairies naturelles** pour certaines **très humides** et de la **qualité des cours d'eau** et de leurs **ripisylves** dépendent la conservation de la plus grande part de la biodiversité et le maintien de nombreux invertébrés à fort enjeu patrimonial. Par ailleurs, bien que particulièrement pauvre en boisements en masse, la communauté de communes compte aussi d'intéressants éléments de **cortèges forestiers ou semi-forestiers** au niveau de ses quelques **coteaux boisés** mais aussi de **son bocage**, qui en fait l'identité et a inspiré son nom.

Il y a de **forts enjeux patrimoniaux et fonctionnels à conserver prioritairement ce bocage** et les **zones humides**, qui malheureusement subissent encore bien des pressions. Il existe aussi de **forts enjeux de connaissance** concernant les invertébrés : le territoire montre de singulières lacunes à ce niveau et une grande part des **données existantes** sont assez **anciennes et méritent d'être actualisées**.

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)



- Réserveurs de biodiversité**
- Réserveurs de biodiversité (vert foncé)
 - Cours d'eau réservoirs de biodiversité (bleu clair)
- Corridors écologiques**
- Corridors cours d'eau (bleu moyen)
 - Grands corridors (vert clair)
 - Corridors territoires (vert clair avec hachure)
 - Corridors vallées (vert clair)
- Communauté de communes (blanc)
- Départements des Pays de la Loire (blanc)



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation :
© CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018
Source : SRCE - © DREAL 2015

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Le SRCE considère 31 % du territoire régional en réservoirs de biodiversité. Ces réservoirs constituent les Trames Vertes et Bleues (TVB) des Pays de la Loire et peuvent être décomposés en 4 sous-trames : boisée, bocagère, milieux humides, littoral. Un même réservoir peut appartenir à plusieurs trames et sous-trames.

Sur la communauté de communes du Bocage Mayennais, 24 584 ha ont été identifiés en réservoirs de biodiversité, ce qui représente 46,4 % du territoire. 18 réservoirs de biodiversité différents sont présents sur le territoire dont 16 pour la trame verte (soit 46,3 % du territoire) et 11 réservoirs pour la trame bleue (soit 6,2 % du territoire).

Le réservoir de biodiversité le plus présent sur la communauté de communes est le bocage de Haute Mayenne qui englobe 20 509 ha du territoire, soit 38,7 % du territoire.

L'essentiel

18 réservoirs de biodiversité | 46,4 % du territoire en réservoirs de biodiversité

Détail des réservoirs de biodiversité du SRCE, à l'échelle de la communauté de communes du Bocage Mayennais et de la région Pays de la Loire.

	Superficie sur la communauté de communes du Bocage Mayennais (ha)	% du territoire intercommunal	Superficie sur les Pays de la Loire (ha)	% de la région
Trame verte	24 539	46,3	938 561	29,0
Trame bleue	3 273	6,2	499 068	15,4



SRCE : Schéma Régional de Cohérence Écologique (= Trame Verte et Bleue régionale).

Réservoir de biodiversité : espace où les espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, croissance, reproduction). La biodiversité y est riche et représentative.

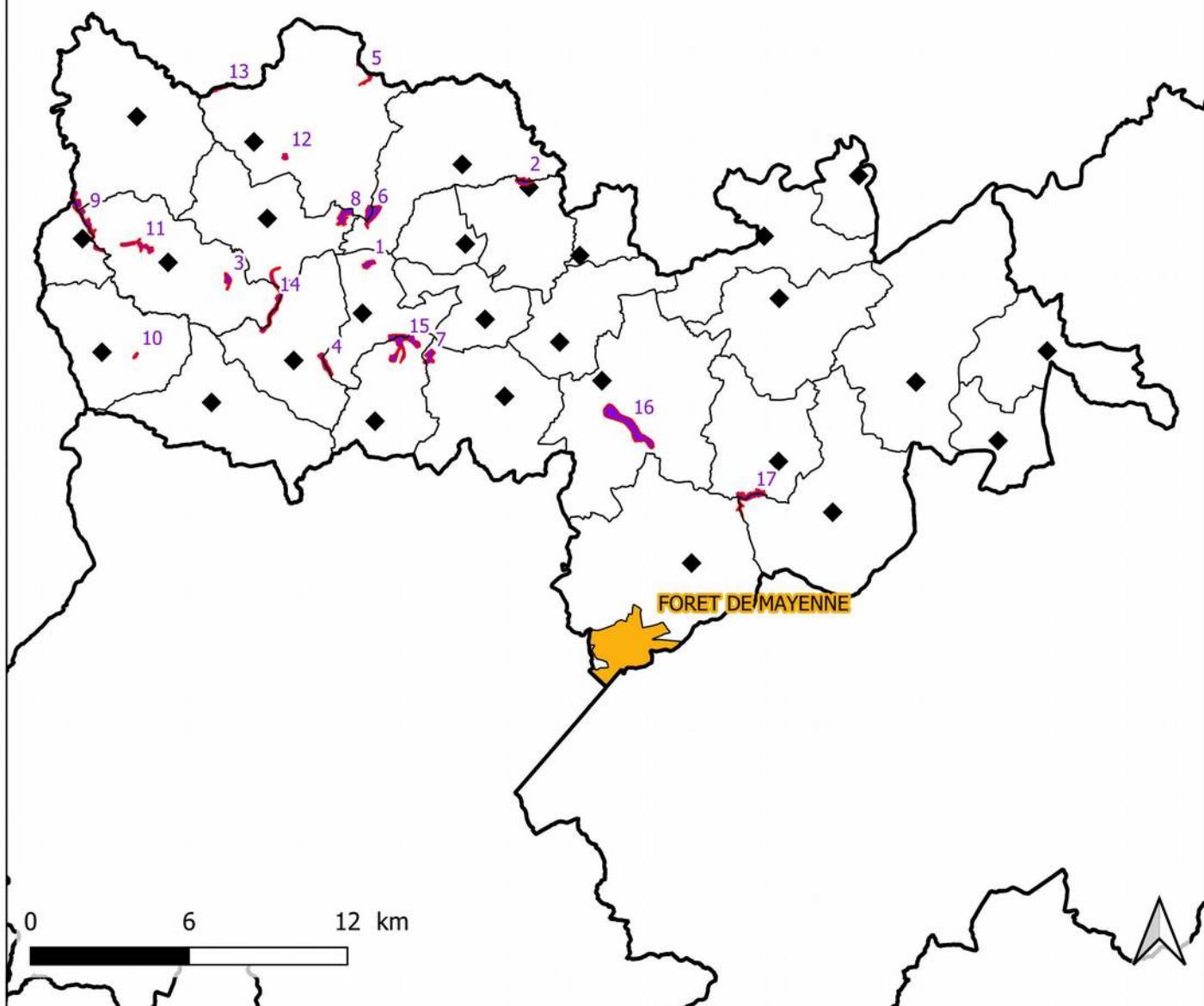
Corridor : voies de déplacements entre les réservoirs de biodiversité.

Zonage nature

Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

1 : ANCIEN ETANG D'OURDE
 2 : ETANG ASSECHE DE SAINT-AUBIN-FOSSE-LOUVAIN
 3 : ETANG DE CHAMBRESSON
 4 : ETANG DE LA DIOTIERE
 5 : ETANG DE LA HAUTONNIERE
 6 : ETANG DE PONTPIERRE
 7 : LANDE ET PRE TOURBEUX DES HAYES
 8 : LANDES DE LA DOREE
 9 : MARAIS DE LA HOBERIE ET VALLEE DE LA FUTAIE

10 : PRAIRIE TOURBEUSE DE LA CHOPINAIS
 11 : PRES TOURBEUX ET BOIS HUMIDE DU RUISSEAU DE BOIS PHILIPPE
 12 : QUEUE D'ETANG DE GOUE
 13 : RUISSEAU DU TABUERE
 14 : TOURBIERE DU RUISSEAU DE LA HOGUE
 15 : TOURBIERES ET ZONES TOURBEUSES DES SOURCES DE L'ERNEE
 16 : VALLEE DE LA COLMONT AU MOULIN NEUF
 17 : VALLEE DE LA COLMONT AU VIEUX CHATEAU



Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

- ZNIEFF de type I
- ZNIEFF de type II

Limites

- Communes
- Communauté de communes
- ◆ Centres bourgs



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2019
Source : © DREAL Pays de la Loire - 2016

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

La communauté de communes du Bocage Mayennais possède 17 ZNIEFF de type I (soit 386,7 ha) et 1 ZNIEFF de type II (soit 491 ha). La seule ZNIEFF de type II est la Forêt de Mayenne située sur la commune de Châtillon-sur-Colmont.

Les ZNIEFF de type I présentes sur le territoire correspondent à plusieurs grands types de milieux :

- Les étangs et queues d'étangs,
- Les milieux humides tourbeux (landes, prés et boisements) et les marais,
- Les vallée de cours d'eau (de la Colmont et de la Futaie),
- Le Ruisseau de la Tabuère.

L'essentiel

386,7 ha de ZNIEFF de type I | 17 ZNIEFF de type I | 491,04 ha de ZNIEFF de type II | 1 ZNIEFF de type II : la Forêt de Mayenne

Le nombre de ZNIEFF I par commune, en hectare et en % de la surface communale

Classement par ordre d'importance :



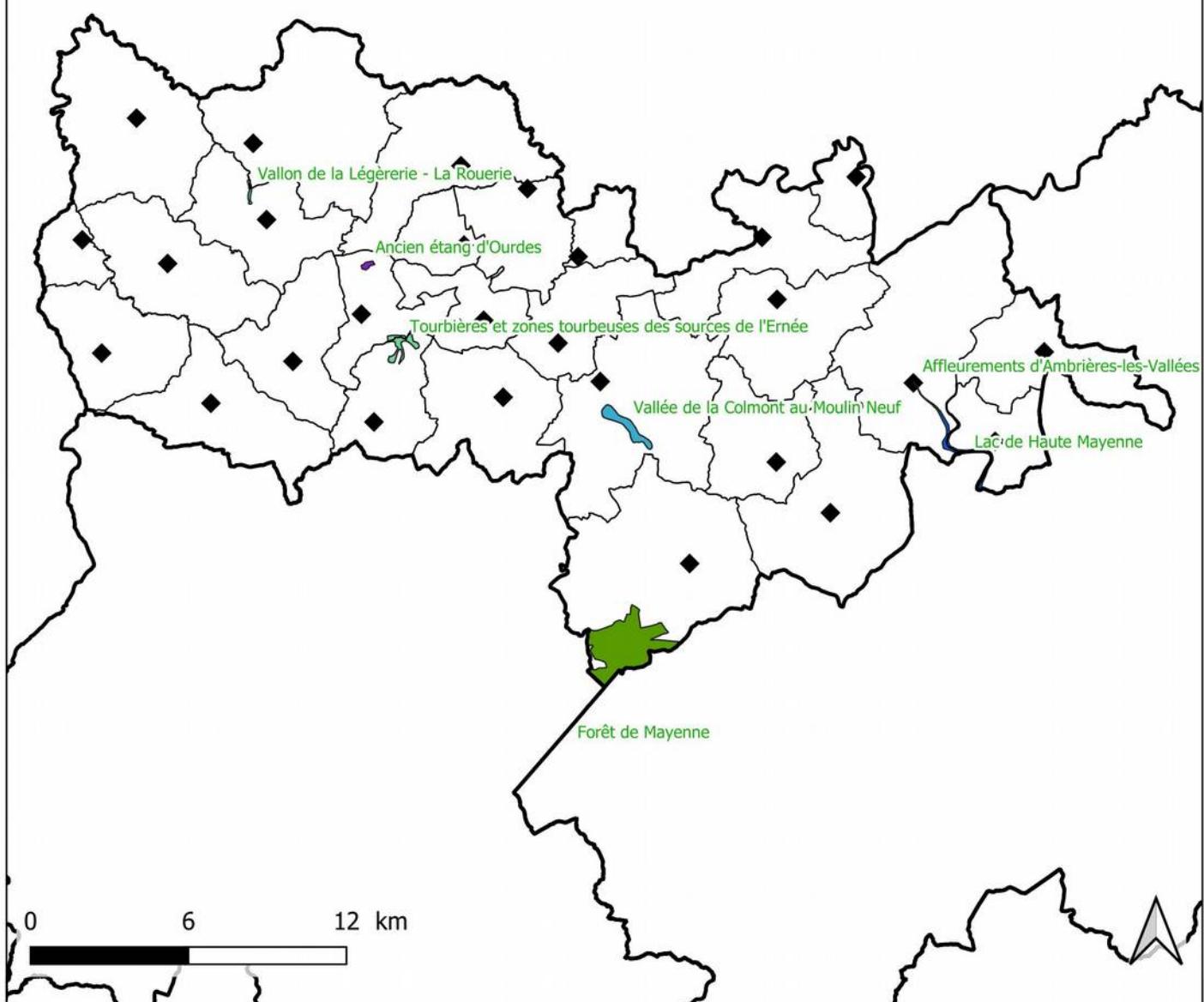
Commune	ZNIEFF I (nombre, ha, %)		
Ambrières-les-Vallées			
Brecé	1	74,2	2,10%
Carelles	2	41,6	3,19%
Chantrigné			
Châtillon-sur-Colmont	1	2,8	0,07%
Colombiers-du-Plessis	1	12,4	0,58%
Couesmes-Vaucé			
Désertines	2	22,1	0,85%
Fougerolles-du-Plessis	4	33,3	0,98%
Gorron			
Hercé			
La Dorée	2	29,9	1,66%
Landivy	1	11	0,38%
Le Pas			

Commune	ZNIEFF I (nombre, ha, %)		
Lesbois			
Levaré	3	25	2,13%
Montaudin			
Oisseau	1	12,6	0,41%
Pontmain	1	14,3	2,42%
Saint-Aubin-Fosse-Louvain	1	8,3	0,57%
Saint-Berthevin-la-Tannière	2	21,6	1,21%
Saint-Ellier-du-Maine	1	2,2	0,12%
Saint-Loup-du-Gast			
Saint-Mars-sur-Colmont	1	17,3	1,03%
Saint-Mars-sur-la-Futaie	4	58,1	2,59%
Soucé			
Vieuvy			
CC du Bocage Mayennais	17	386,7	0,73%

Les ZNIEFF sont des zones d'inventaire présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Elles sont classées en deux catégories :

- *ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique*
- *ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.*

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)



Espaces Naturels Sensibles

- Ancien étang d'Ourdes
- Affleurements d'Ambrières-les-Vallées
- Forêt de Mayenne
- Lac de Haute Mayenne
- Tourbières et zones tourbeuses des sources de l'Ernée
- Vallée de la Colmont au Moulin Neuf

Vallon de la Légèrerie - La Rouerie

Limites

- Communauté de communes
- Communes
- Centres bourgs



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2019
Source : © Conseil Départemental de la Mayenne - 2019

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) - 2019

La communauté de communes du Bocage Mayennais possède 7 Espaces Naturels Sensibles :

- La forêt de Mayenne (dont 491 hectares sur le Bocage Mayennais)
- La vallée de la Colmont au Moulin neuf (74 hectares, Brecé)
- Le lac de Haute Mayenne (dont 67 hectares sur le Bocage Mayennais)
- Les tourbières et zones tourbeuse des sources de l'Ernée (50 hectares, 80 % sur la commune de Carelles et 20 % sur Levaré)
- L'ancien étang d'Ourdes (9 hectares, Levaré)
- Le vallon de la Légèrerie - La Rouerie (8 hectares, 87 % sur la commune de La Dorée et 13 % à Fougerolles-du-Plessis)
- Affleurements d'Ambrières-les-vallées (0,18 hectares, Ambrières-les-Vallées)

L'essentiel

7 Espaces Naturels Sensibles | 9 communes concernées | 700 ha



Lac de Haute Mayenne



Tourbière à La Dorée

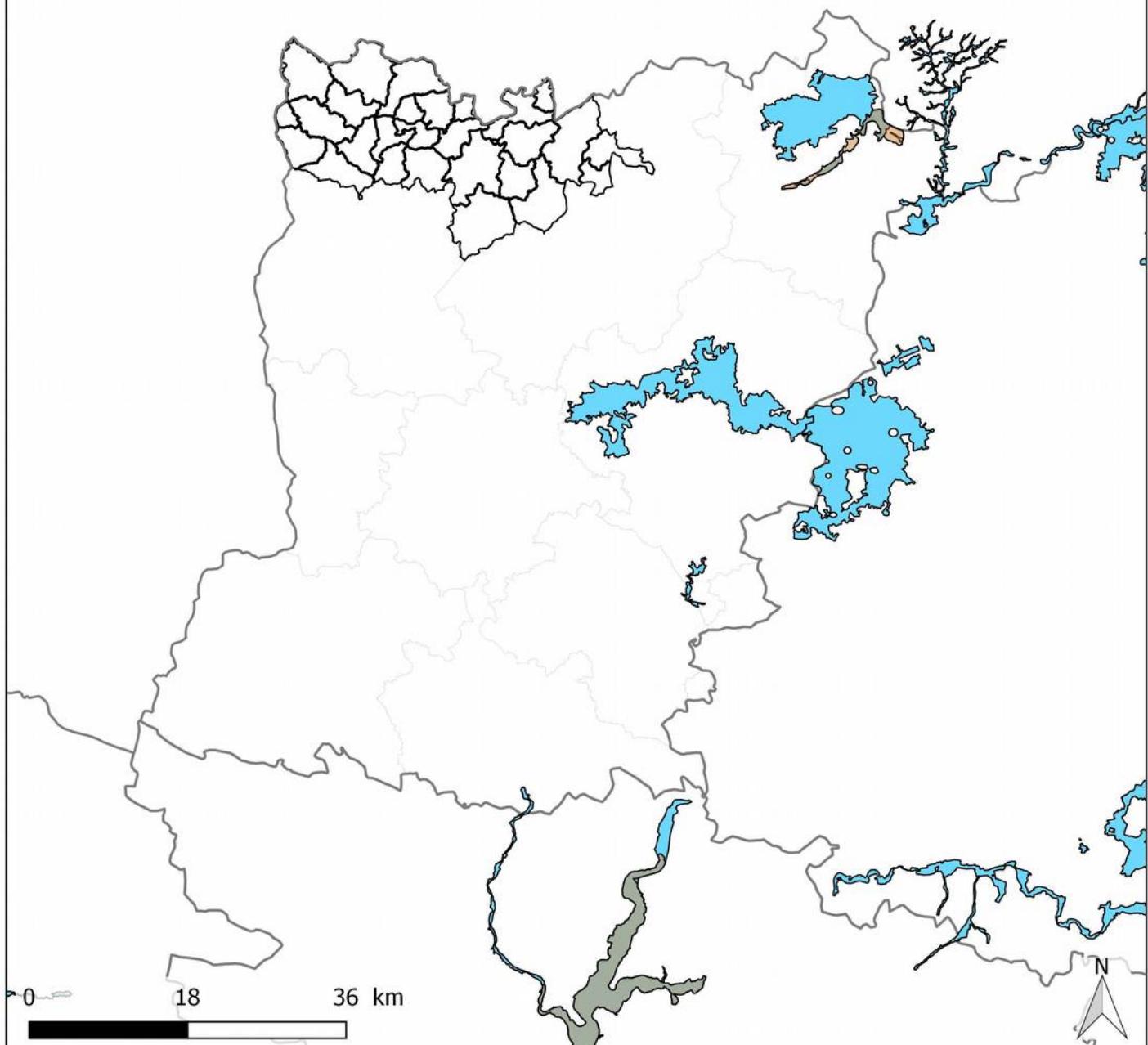
Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des outils de protection des espaces naturels régis par le code de l'urbanisme (Articles L.142-1 à L.142-13 du code de l'urbanisme) :

« Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. Selon les principes posés à l'article L. 110, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. (...). »

Les ENS sont au cœur des politiques du Conseil Départemental qui bénéficie de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) notamment pour l'acquisition, l'aménagement et la gestion de milieux naturels.

Zonage nature

Les sites Natura 2000



- Zones de Protection Spéciale (ZPS)
- Zones Spéciales de Conservation (ZSC)



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018
Source : © DREAL Pays de la Loire - 2014 & 2016

Les zones Natura 2000

Aucun périmètre Natura 2000 n'est présent sur le territoire de la communauté de communes du Bocage Mayennais.

Le plus proche est une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) située à environ 12 km vers l'est. Il s'agit du Bocage de la forêt de Monnaie à Javron-les-Chapelles.

Les autres ZSC sont situées à environ 20 km du territoire. Ce sont « le Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume » et « la Forêt de Multonne, corniche de Pail ». Cette dernière est également une Zone de Protection Spéciale (ZPS).

Ces deux sites Natura 2000 liés aux milieux bocagers hébergent des populations de Pique-prune (*Osmoderma eremita*), une espèce liée au bois morts et aux arbres sénescents. C'est un très bon bio-indicateur de la qualité du bocage.

L'essentiel

Pas de périmètre Natura 2000 sur le territoire.



© Magneff

Pique-prune (*Osmoderma eremita*), espèce typique du vieux bocage dont la présence a justifié le classement de plusieurs sites Natura 2000

Les Zones de Protection Spéciales (ZPS) sont créées en application de la directive européenne 79/409/CEE1 (plus connue sous le nom directive oiseaux) relative à la conservation des oiseaux sauvages.

Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ont été introduites par la directive 92/43/CEE, (directive habitats-faune-flore) et présentent un fort intérêt pour le patrimoine naturel exceptionnel qu'elles abritent.

Synthèse des enjeux

Des cours d'eau qui marquent le territoire

- Un relief façonné par les cours d'eau qui traversent le territoire
- Un territoire inclus dans le Massif Armorican

Un territoire pauvre en boisement mais avec parfois un bocage dense

- Présence de l'extrême nord de la forêt de Mayenne
- Boisements de pentes liés aux vallées de cours d'eau encaissées
- Un bocage assez dense sur la partie ouest du territoire
- Une occupation des sols constituée en majorité de zones de culture mais avec presque 40 % de prairies. Surface de prairie divisée par deux en 30 ans.
- Des espèces rares à l'échelle régionale liées aux boisements et au bocage : insectes, araignées, reptiles...

→ Un enjeu fort de conservation et d'entretien du bocage.



Une grande diversité de milieux humides

- Des cours d'eau qui abritent de nombreuses espèces patrimoniales : Truite fario, Bouvière, Vairon, Écrevisse à pieds blancs, libellules rares...
 - Des milieux humides ouverts (tourbières, bas-marais oligotrophe...) avec des espèces végétales et animales patrimoniales : Linaigrette à feuilles étroites, Violette des marais, Criquet palustre...
- Un enjeu fort de gestion et de conservation des zones humides.

Des connaissances sur la faune et la flore hétérogènes

- De bonnes connaissances de la faune et la flore sur certains sites connus ou à statut réglementaire, notamment les tourbières et les bas-marais
 - Des lacunes sur les autres espaces du territoire.
 - De nombreuses données anciennes qui mériteraient d'être actualisées.
- Un enjeu fort d'actualisation des connaissances sur la faune et la flore du territoire et d'acquisition de connaissances sur les secteurs peu étudiés

